



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE
ET DE LA SOLIDARITÉ

DES « ACCORDS » DE GRENELLE À LA SECTION SYNDICALE D'ENTREPRISE.

De mai à décembre 1968

Période clé de l'histoire du mouvement social.



Séance de clôture des "Accords de Grenelle" en présence de Georges Pompidou, *Premier ministre*, Jean-Marcel Jeanneney, *ministre des affaires sociales*, Jacques Chirac, *secrétaire d'Etat à l'emploi*, Jacques Legrand, *directeur général du travail et de l'emploi*, Georges Seguy, *secrétaire général de la CGT*.

CONFÉRENCE-DÉBAT DU JEUDI 4 DÉCEMBRE 2008

ORGANISÉE PAR LE GROUPE RÉGIONAL DU COMITÉ D'HISTOIRE D'ILE-DE-FRANCE

Document réalisé avec le soutien
de la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ile de France



Des « accords » de Grenelle à la section syndicale d'entreprise.

De mai à décembre 1968

Période clé de l'histoire du mouvement social.

Sommaire

Ouverture : Michel Lucas, <i>inspecteur honoraire des affaires sociales et président du CHATEFP</i>	page 2
Introduction : Bernard Laurençon, <i>président du groupe régional IDF</i>	page 3
Intervenants : Jean Marie Pernot, <i>chercheur en sciences politiques à l'Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES),</i>	page 4
René Mouriaux, <i>docteur d'Etat en sciences politiques, directeur de recherche honoraire à la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP)</i>	page 10
Projection du film : « Reprise aux usines Wonder »	
Table ronde : Aimé Halbeher, <i>ancien secrétaire général du syndicat CGT Renault Billancourt,</i> Jacques Moreau, <i>délégué général d'Europe et Société, responsable confédéral de la CFDT, en 1968,</i> Bernard Boussat, <i>directeur du personnel de la SNECMA en 1968,</i> Jean Lavergne, <i>IGAS honoraire, inspecteur du travail en 1968</i>	page 17
Dossier central : Projet de protocole d'accord, Affiches de Mai-68 : <i>Quand les murs parlaient, une esthétique de l'imaginaire.</i>	
Commentaires et débat avec la salle	page 25
Conclusion : Yves Calvez, <i>directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle</i>	page 35

Bernard Laurençon

Nous voici donc réunis pour écouter nos invités, réfléchir, débattre sur ce que furent les « accords de Grenelle », leurs apports économiques, sociaux et politiques, ce qui a changé après mai 68, et mieux comprendre

quel fut le rôle de notre ministère pendant cette période clé du mouvement social. La parole est à Michel Lucas, inspecteur général honoraire des affaires sociales et président du Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.



Michel Lucas

C'est un plaisir, pour moi, d'ouvrir cette conférence relative à notre histoire sociale. Nous soutenons ce type d'initiative qui a l'avantage de permettre à des témoins du terrain d'intervenir.

Je voudrais formuler trois remarques sur le thème traité aujourd'hui.

D'abord, il est toujours fait mention de la culture conflictuelle des relations sociales. Ce qui conforte cette opinion est le fait qu'il y ait, dans la législation sociale, de « grands crûs ». C'est le cas de Mai-68. Les commémorations semblent retenir plus aisément « l'esprit de Mai » et les avancées que les problèmes de société. L'intérêt de cette conférence est ainsi de porter le projecteur sur les avancées sociales que ces événements ont permis. Les chercheurs – historiens, politologues ou sociologues – devraient se pencher sur la survivance de cette culture conflictuelle, et sur la raison pour laquelle les avancées législatives s'opèrent alors que la façon dont les « partenaires sociaux » (expression à employer avec prudence) sont engagés n'évolue que très peu.

Ensuite, et afin d'apporter un élément de réponse dans cette possible discussion, je mettrai en avant le fait que nous abordons l'histoire des « grands crûs » eux-mêmes (1936, 1945, 1968), sans toujours parler des

retours de bâton. Depuis les premières lois sociales sur la protection des enfants, au milieu du XIX^{ème} siècle, il y a toujours eu des régressions, peut-être plus politiques que sociales, bien que ces dernières aient pu suivre. Le Second Empire napoléonien après la Révolution de 1848 et l'établissement de la II^{ème} République, le pouvoir des Versaillais après la Commune de Paris de 1871, et l'expérience fasciste de Vichy après 1936 sont là pour nous le rappeler.

Enfin, nous n'avons peut-être pas suffisamment, dans les différents travaux publiés, fait parler les témoins, d'où l'intérêt, justement, de ce débat. J'ai recherché ce que des fonctionnaires ont pu écrire à ce sujet, et n'ai retenu que quelques pages dans le livre de Pierre Fournier¹ sur l'administration centrale, ainsi que d'autres issues d'un travail de Bruno Guérard², ayant exercé au sein des services déconcentrés. Dans les deux cas, la même attention est portée sur le fait qu'au cours de ces journées de Mai-68, des discussions libres aient pu avoir lieu, sans barrières hiérarchiques. C'est sans doute un élément que ceux qui critiquent l'esprit de Mai-68 ne retiennent pas assez : on s'est parlé. Mon esprit garde en souvenir ces échanges que nous pouvions avoir le soir, boulevard Saint-Michel, entre étudiants, ouvriers et gens de la classe moyenne, personnes qui n'avaient pas l'habitude d'évoquer, ensemble et contradictoirement, les problèmes qui les occupaient.

Avant de laisser la parole à nos invités, j'aimerais communiquer deux informations.

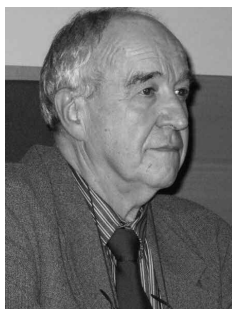
- Le Comité d'histoire prépare un Colloque qui aura lieu en 2010, avec pour point de départ l'histoire totale d'une grande loi sociale relative au droit du travail : son émergence, d'un cabinet ministériel ou d'un mouvement de rue, les discussions au niveau des administrations et des organisations syndicales ou patronales, etc. Nous vivons

1/ Pierre Fournier, *Quarante ans, place de Fontenoy*, Presses Universitaires de Rennes, 2006.

2/ Bruno Guérard, *Mon métier n'était pas neutre*, IHS – CGT, 2006.

une période d'inflation législative. Il est peut-être utile d'expliquer que l'élaboration d'une loi est complexe et rencontre des obstacles nombreux.

- La deuxième information concerne le contact que nous prendrons avec l'Institut d'histoire sociale de la CGT qui a organisé, il y a quelques mois, un colloque très intéressant sur Mai-68, avec un regard critique de la part des responsables syndicaux sur la façon dont ces événements furent perçus par l'organisation. Ce contact aura pour objet l'échange de documents et l'évocation d'un travail collectif. Là aussi, se parler entre « Comités d'histoire », fonctionnaires et syndicalistes, c'est rester dans l'esprit de Mai.



Bernard Laurençon

Merci, M. Lucas pour cette ouverture et cet appel à la poursuite de la recherche d'autres sujets concernant les lois sociales. Le Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, que vous présidez, a vocation à initier, soutenir et développer ces recherches.

Le Groupe d'histoire de l'Île-de-France a choisi de commémorer le 40^{ème} anniversaire des événements de Mai-Juin 68 sous un angle différent de celui adopté par de nombreuses manifestations qui ont eu lieu en mai et juin 2008. Celles-ci ont, principalement, mis en avant l'agitation étudiante

et son vent de libéralisation de la société, sans trop s'attarder sur l'impact qu'ils ont eu sur le déclenchement d'un profond mouvement social dont les conséquences se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Aussi, nous avons souhaité éclairer cette période par le regard de chercheurs, sous un angle économique, social et politique.

Ces événements, dont certains d'entre vous ont été les témoins, ne parlent guère aux jeunes générations. Et pourtant, lorsque les premiers mouvements d'usines occupées sont apparus, et que la radio, avec ses transistors, a donné les premières descriptions, les jeunes que nous étions à l'époque, entendaient les plus anciens se référer à 1936 – le temps du Front Populaire, des grandes grèves et des premiers congés payés. Nous avons aussi une certaine difficulté à nous représenter tout ce que cela pouvait signifier pour nos parents.

Aujourd'hui, grâce aux images de l'époque, et aux films tournés sur place, nous avons une représentation plus immédiate de ces événements. Il y a 40 ans, les augmentations des bas salaires, une élévation régulière du SMIG, la mensualisation et le syndicat reconnu dans l'entreprise, étaient autant d'avancées sociales qui nous paraissent bien ordinaires aujourd'hui... quoique... Les « Accords » de Grenelle, - même s'il n'y eut jamais de signatures au bas du texte, et donc pas d'accord formel mais un simple constat -, ont permis une augmentation du SMIG de 35 % et celle des bas salaires de 25 %. Ces « Accords » ont ainsi marqué les esprits. Ce n'est pas sans susciter quelques échos aujourd'hui, que le Premier ministre en personne soit venu, le 25 mai, présider les négociations sociales, rue de Grenelle, en l'Hôtel du Châtelet, la résidence du ministre du Travail, dans ce qui restera pour la postérité la « salle des Accords ». Ce fut un événement national qui ne mit pas immédiatement fin aux occupations d'usines, ni aux diverses revendications qui s'étaient généralisées dans la France entière. Nous pouvons même

affirmer que si le « Mai étudiant » avait soulevé la rue, à Paris et dans quelques grandes villes, le « Mai social », avec le foisonnement des occupations d'usines sur tout le territoire, ouvrait une brèche dans l'arbitraire patronal tout puissant.

Que fit le ministère du Travail ? Quel fut le rôle de ses services extérieurs ? C'est ce que nous allons aussi tenter de comprendre au cours de cette conférence-débat.

Nous aurons, en premier lieu, une analyse du contexte de l'époque, des attentes des étudiants et de la classe ouvrière. M. René Mouriaux, docteur d'État en sciences politiques, directeur de recherche honoraire à la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), et M. Jean-Marie Pernot, chercheur en sciences politiques à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), vont nous présenter les raisons de cette explosion, étudiante d'abord, puis sociale ensuite. René Mouriaux apportera un éclairage particulier sur ce qui s'est passé à Grenelle.

Puis, nous visionnerons un extrait de dix minutes du film *Reprise aux Usines Wonder*, film tourné sur le vif, en juin 1968, par les stagiaires de l'Institut des hautes études cinématographiques (IDHEC) qui montre le désarroi d'une ouvrière confrontée à la reprise du travail dans cette usine de Saint-Ouen.

Nous pourrons alors ouvrir une table ronde, avec des témoins et des acteurs de cette époque, pour nous interroger sur ce que sont devenus les acquis sociaux de cette période en essayant de mieux comprendre le rôle du ministère du Travail, de ses services, et de l'Inspection du Travail en particulier, confrontés à un mouvement social exceptionnel.

Enfin, nous ouvrirons le débat avec vous, écouterons vos questions et réactions auxquelles les différents intervenants tenteront de répondre.

Je donne la parole à Jean-Marie Pernot.



Jean-Marie Pernot

Merci de m'avoir invité à ce débat, qui nous permettra de revenir sur cette période clé sous un angle qui ne soit pas purement commémoratif, et dans d'autres termes que ceux habituellement mobilisés dans les médias, qui se plaisent à inviter quelques acteurs d'un Mai-68 tourné essentiellement vers les étudiants.

Ce grand mouvement, le ministère du Travail est bien placé pour le savoir, est en effet aussi, et peut-être même d'abord, constitué d'une grande grève ouvrière comme notre histoire sociale en a connu quelques-unes, et il est donc toujours utile de mener des réflexions sur ce thème. Mon allocution, je tiens à le souligner, sera nourrie des éléments qui sont contenus dans un livre précieux, rédigé par René Mouriaux et Jacques Capdevielle : *Mai 68, l'entre-deux de la modernité*³.

Il est évident qu'un mouvement comme Mai 68 ne peut être totalement spontané ; on ne le comprend donc qu'en le mettant en perspective. Il est raisonnable, en ce sens, d'insister sur la mémoire de 1936, car avec le recul, nous nous rendons compte que nombre d'ouvriers qui avaient connu les grèves du Front Populaire ont pu vivre celles de 1968. Il est ainsi possible d'observer, dans la façon dont le mouvement débute, une sorte de rémanence dans la manière dont la

3/ J. Capdevielle, R. Mouriaux, *Mai 68 : l'entre-deux de la modernité. Histoire de trente ans*, Paris, Presses de Sciences Po, 1988.

grève s'était déroulée en 1936. Cependant, il faut constater que plus de trente ans séparent les deux périodes : les formes d'actions diffèrent forcément, de même que les contenus programmatiques et les groupes sociaux engagés.

Une reprise des deux grandes mises en perspectives du livre de Mouriaux et Capdevielle que j'évoquais à l'instant, montre que deux lignes sont à suivre pour comprendre ce qui s'est passé : d'une part, la fin de « la croissance heureuse », de l'autre, le conservatisme de la vie politique. Je mettrai ce deuxième point de côté pendant mon intervention, bien qu'il faille souligner à quel point le régime de l'époque était conservateur. Nous avons coutume, en effet, de mentionner les rapports étroits qui pouvaient exister à cette époque entre les médias et le pouvoir (sommes-nous en train d'y revenir ?), les transistors et les radios privées ayant entrouvert la voie d'une liberté relative ; ou bien le fait que les manifestations du 1^{er} Mai, qui à présent nous paraissent banales, étaient interdites depuis le début de la guerre d'Algérie. Il faut donc se reporter à cette tranche d'histoire politique pour comprendre la nature du système à ce moment-là.

Mais je m'arrêterai plutôt sur le contexte économique et social de l'époque, ce que Jacques Capdevielle et René Mouriaux appelaient la fin de « la croissance heureuse ». Il est vrai que les années 1960 sont connues, paradoxalement, pour faire partie de ce qui fut appelé, rétrospectivement, les « Trente Glorieuses » par Jean Fourastié⁴ – années caractérisées par une croissance économique forte, de type « keynésiano-fordiste », par un quasi-plein-emploi, par une inflation à peu près contenue même si au cours de la décennie elle passe par des stades atteignant les 7 %, pour redescendre à 3%, mais toujours inférieure à l'explosion inflationniste de la période suivante, par des

budgets sociaux en expansion représentant environ 5 % du PIB à la Libération, (ces budgets sont de 11 % en 1968), par une poursuite de la socialisation avec la Sécurité Sociale et l'installation, en 1968, d'un régime de couverture de risque-chômage, lequel chômage, d'ailleurs, est assez bas. L'État connaît un certain déficit public, assez modéré mais inquiétant les économistes orthodoxes de l'époque. Le stock de la dette publique étant de 16 % en 1968, une comparaison avec les données macro-économiques actuelles laisse à penser que cette croissance était effectivement heureuse. Le V^{ème} Plan, qui concernait les années 1966-1972, prévoyait une croissance de 5 %, la période étant caractérisée par une forte industrialisation du pays, et par l'apparition de grands groupes financiers qui vont évoluer dans le Marché commun, réalité naissante des années 1960.

La décennie est marquée par les effets du Plan Pinay-Rueff de 1958, un plan de stabilisation du budget et de réforme monétaire, préparant la France à l'ouverture du Marché commun en janvier 1958. Ces objectifs ont été à peu près atteints, mais un but implicite consistait à limiter les progressions salariales dans un climat inflationniste assez élevé. Le plan Pinay-Rueff interdisait l'indexation des salaires – sauf celui du SMIG, qui était rattaché à l'indice du coût de la vie. Ce qui peut être constaté à cette période, c'est le commencement d'un retard des salaires. Il ne s'agissait pas forcément des salaires moyens d'ailleurs, qui ont continué à progresser de 3 % par an au cours des années 1960, mais cela correspond au creusement des inégalités salariales, au décalage du SMIG et des bas salaires par rapport à l'évolution du salaire moyen. Le retard des salaires publics se fait jour aussi, qui va jouer un rôle très important. Lorsqu'en 1968, à Grenelle, il est décidé d'augmenter le

4/ J. Fourastié, *Les trente glorieuses ou la révolution invisible*, Paris, Fayard, 1979.

SMIG de 35 %, il ne s'agissait que d'un rattrapage, vu son décrochage cumulé par rapport au salaire moyen depuis de nombreuses années. Le passage du SMIG au SMIC – soit à un salaire minimum indexé non seulement sur la dérive des prix, mais aussi sur l'évolution du salaire moyen, de manière à intégrer les gains de productivité – vise à éviter que ne se reproduise ce décalage entre l'évolution des bas salaires et celle des salaires moyens, qui avait généré ces grands retards cumulés, dans le monde ouvrier notamment.

Le début de la décennie est marqué aussi par la fin de la guerre d'Algérie, qui va lever quelques hypothèques dans le champ social, et imposer le retour d'un million de rapatriés en France, et de 270 000 jeunes conscrits. Ceci fut à l'origine de tensions économiques. Ce retour eu un effet notable sur le taux de chômage.

Le Plan Pinay-Rueff aurait donc rempli en partie son rôle, bien que les historiens économiques admettent aujourd'hui que les facteurs qui ont joué sur son relatif succès n'étaient pas tous liés au Plan lui-même, mais beaucoup plus aux premiers effets dus à l'ouverture du Marché commun, et à la désinflation importée qui s'en est suivie. En tout cas, le constat est celui d'une surchauffe économique en 1963, d'où cette mise en place très rapide du fameux plan Giscard d'Estaing de stabilisation, qui va imposer un certain nombre de limitations, notamment en matière de salaire, qui va venir redoubler les effets du premier Plan, en matière de contrôle des prix, avec l'abaissement des droits de douanes et la hausse du coût des crédits. Ce plan relativement désinflationniste fut instauré en 1963, d'abord pour sept mois, mais durera ensuite jusqu'en 1965. Lorsque Michel Debré remplace Valéry Giscard d'Estaing au ministère des Finances, il réalise l'effet de « freinage » de ce Plan, et mettra quelque temps à le dépasser, bien qu'il faille attendre le « constat » de Grenelle pour que ce Plan de refroidissement soit « réchauffé », avec la relance par les salaires. En 1964, le gouvernement essaye d'ailleurs, à travers

l'organisation de la conférence des revenus, d'instaurer une sorte d'autolimitation des augmentations salariales, et ce dans le cadre des conventions collectives. Tous les syndicats refuseront cette logique, qualifiée de « police des salaires » ; mais cette période fut cependant bien marquée par un décrochage salarial lié à cette politique macroéconomique.

La croissance économique est restée à un niveau malgré tout élevé, dans les années 1964-1965, avec respectivement 6,5 et 4,8 %. Mais cette croissance est accompagnée en même temps d'une relative montée du chômage, et d'un mécontentement salarial croissant. Cette période fait encore partie des « Trente Glorieuses », le jugement portant sur les moyennes. Une analyse prenant en compte les détails permettrait de se rendre compte que ces années n'étaient pas forcément glorieuses pour tout le monde : les durées de travail étaient longues, les conditions de vie et de travail difficiles et les salaires bas.

Tous les historiens s'accordent à dire que l'élément décisif demeure la grève des mineurs de 1963, débutée par l'invocation du retard de 11 % de l'évolution de leur salaire sur celui des salaires moyens du secteur privé depuis 1958. La grève dura un mois, et fut au départ lancée par la Fédération CFTC des Mineurs, qui proclama même la grève générale illimitée. FO et la Fédération du sous-sol de la CGT appelèrent à une grève de 48 heures, décision plus prudente. Vint l'ordre de réquisition signé par le Général de Gaulle, qui provoqua une grande émotion, et poussa tous les mineurs dans un grand mouvement de masse fortement soutenu par l'opinion publique. Les travailleurs avaient suivi le Sauveur de la France libre lors du changement de régime de 1958, et lors du règlement de la question algérienne. Mais cet ordre marque, selon certains historiens, la faille sociale du gaullisme, le point de rupture à partir duquel la classe ouvrière se sépare de la figure du Général, et provoque un

nouveau cycle de conflictualité sociale. Cette grève se conclut, après un mois, par un accord au goût amer. Les acquis salariaux qui en résultent ne sont pas considérables. Mais après ce semi-échec, va se dérouler un certain nombre de conflits dans le secteur public, avec notamment les troubles survenus à EDF-GDF et à la RATP en juin 1963, à l'issue desquels le gouvernement instaura le fameux premier « service minimum » (qui a été remanié en 2007). Le gouvernement, surtout, met en place des commissions pour réfléchir à la façon de faire évoluer les rémunérations des agents publics : ce sont les fameuses commissions Toutée et Grégoire, (du nom des conseillers d'État ayant proposé ces systèmes) : il s'agit de l'introduction de la négociation en masse salariale, l'évolution de cette masse étant dictée par le gouvernement, et la négociation sociale dans ces établissements gérant les arbitrages et la répartition. Les syndicats sont assez sceptiques, dans un premier temps, face à ces démarches, et quitteront assez vite ces commissions qu'ils assimileront, encore une fois, à une « police des salaires ».

Il y a moins de grèves en 1965, l'élection présidentielle drainant probablement une partie de l'espoir du changement ; mais celles-ci reprennent plus tard, avec une grande vigueur en 1966 et 1967, cette dernière année restant une de celles où les fameuses « journées individuelles non travaillées » (JINT), vont partir au plus haut durant cette période. La montée des luttes sociales s'accélère et préfigure l'explosion de Mai-68. Le mouvement des étudiants fut peut-être l'étincelle qui mit le feu aux poudres, mais l'explosion sociale est due à tous ces mouvements de grèves antérieurs, qui préparèrent le terrain en profondeur.

La situation salariale était ainsi difficile, accumulant des décalages persistants, des conditions de travail pénibles. La croissance économique était propre aux années 1960, avec l'implantation de nouvelles usines, notamment en milieu rural – comme nous

pouvons le constater dans une région comme la Basse-Normandie, qui n'est pas considérée à l'époque comme une région de grande tradition ouvrière, par rapport au Nord, ou à la région Rhône-Alpes ou à la Lorraine, mais qui va se montrer dès 1967 comme étant un terreau assez conflictuel (l'usine de Cléon, en Haute-Normandie, constituant un exemple-type). Renault, face à l'essor de la production automobile, avait ouvert cette usine en 1958, en milieu semi-rural. Les jeunes ouvriers embauchés venaient pour la plupart de la campagne, et avaient assez peu de culture syndicale ou ouvrière. Les conflits, malgré cette distance, ou à cause d'elle, eurent une certaine rudesse, dès 1967, comme à Caen, où les conflits se traduisirent par des manifestations assez violentes.

Nous pouvons aussi nous souvenir qu'en janvier 1966, les deux principales centrales syndicales implantées dans le secteur privé, la CGT et la CFDT, conclurent un pacte d'unité d'action en sept points. Je rappelle ce fait car il donne une idée intéressante de la façon dont ces confédérations sentent la tension monter et tentent de mettre en forme les revendications partagées dans le monde du travail. Quatre de ces sept points de la plate-forme revendicative commune ont un caractère immédiat : le pouvoir d'achat, les droits syndicaux, la sécurité sociale et l'indemnisation du chômage partiel, ce dernier phénomène commençant à se manifester à partir de 1966. Les trois ordres de revendications restantes sont un peu plus structurels et politiques, puisqu'ils insistent sur l'investissement public, le développement d'industries nouvelles pour garantir le droit à l'emploi, et une réforme de la fiscalité. Ces points ont donné lieu à deux années d'intenses mobilisations sociales, co-organisées par les deux syndicats en unité d'action, parfois conflictuelles, mais avec, tout de même, une plate-forme partagée et des accords au niveau des secteurs, des branches professionnelles et des unions

départementales. Le secteur public et nationalisé, qui occupe à ce moment une place importante dans l'emploi et dans l'activité économique, constitue le point fort des organisations syndicales. Il faut citer la grève générale du 17 mai 1966, qui a mobilisé y compris une grande partie du secteur privé. La grève de 24 heures impressionne et fait pression sur le gouvernement et les employeurs. Mais ces derniers avaient déjà affiché la couleur, puisque le CNPF venait d'adopter la Charte libérale en 1965, dans laquelle le projet était de « remettre le profit à sa place ». De plus, en matière de relations sociales, le CNPF refusait toute négociation centralisée, renvoyait aux branches professionnelles, mais ne souhaitait pas une négociation globale – il s'abstint même, lors de cette manifestation, de recevoir les délégations qui manifestaient devant sa porte, le mot d'ordre étant « Bouche cousue et portes closes ». Les syndicats, comme souvent en France, choisirent donc l'État comme interlocuteur pour tenter d'entrebâiller la porte d'un patronat refusant tout dialogue interprofessionnel. Je pense que ce refus est une des raisons qui permettait ce pacte d'unité d'action entre la CFDT et la CGT en 1966, dont la vision consistait à ouvrir la voie à des négociations interprofessionnelles.

A ce niveau global de mobilisation, qui va se poursuivre en 1967, et qui acquiert une grande visibilité au mois de mai de cette année par une nouvelle grande grève générale particulièrement suivie, s'ajoutent au cours de cette année des conflits d'entreprises ou de secteurs, assez nouveaux dans le paysage. Par exemple : à l'usine Rhodiaceta (Besançon), ce grand conflit qui dura un mois, à propos des rattrapages salariaux ; ou bien la grève des chantiers navals à Saint-Nazaire, où les mensuels tiennent une grève de 63 jours contre le retard salarial accumulé par rapport à d'autres régions métallurgistes ; ou bien les mines de fer de Lorraine... Ce sont

typiquement des grèves de "gros bataillons". D'ailleurs, si l'on observe la déclinaison de ce mouvement par région, le poids des traditions du mouvement ouvrier est facilement perceptible : le Nord, avec 370 000 journées de travail perdues en 1967, 916 000 en Lorraine, 314 000 en Pays de Loire et 760 000 en Rhône-Alpes. Mais en même temps, de nouvelles formes de luttes émergent lors de ces conflits, ravivant les souvenirs de 1936. A Rhodia, par exemple, la grève s'accompagne d'une occupation des locaux, action qui n'avait pas totalement disparu, certes, mais qui était moins spectaculaire depuis longtemps – l'occupation se fit d'ailleurs avec la séquestration des dirigeants, ce qui témoignait d'une certaine radicalité. Dans les mines de fer, en Lorraine, il était possible d'observer l'occupation des carreaux, et le blocage des envois du minerai ; ailleurs, le débrayage de cinq minutes par heure chez Dassault, etc., toutes formes de luttes qui finalement appartiennent, certes, à une longue histoire du mouvement ouvrier, mais qui se cumulent étrangement à cette période. On voit ainsi, à Saint-Nazaire, des manifestations en ville et des femmes de métallurgistes dans la rue. Ces formes vont s'épanouir dans la décennie suivante, mais à cette époque-là, elles apportent un nouveau souffle à ces formes de lutte traditionnelle.

Lors des discussions entre la CGT et la CFDT, entre 1966 et 1968, René Mathevet, de la CFDT a pris des notes et laissé des documents devenus des archives, des compte-rendus de toutes les réunions interconfédérales. Lors d'une de ces réunions, Eugène Descamps se fait l'écho d'interrogations sur ces nouvelles formes de luttes. Il constate que les jeunes ouvriers ont du mal à reprendre le travail, après une grève réussie, lorsqu'ils obtiennent gain de cause. Des formes assez radicales de protestation émergent donc, que les syndicats d'entreprise encadrent certes, mais avec parfois quelques difficultés. Ce signal de Descamps prend rétrospectivement de la

valeur, et permet de se rendre compte que les centrales syndicales observent un terrain qu'à la fois elles fructifient, et d'où jaillissent, en même temps, des remontées protestataires qu'elles n'encadrent pas complètement.

Nous voyons bien, dans ce contexte, qu'en Mai-68, le déclenchement de la grève ouvrière ne survient pas complètement par hasard, ni spontanément. Le terrain a été travaillé et s'inscrit dans un contexte économique soutenu par des difficultés d'existence chroniques dans la classe ouvrière, mais aussi dans le monde des employés. On oublie en effet que ces années sont aussi celles où explosent les activités du commerce – les grandes surfaces datent du début des années 1960, comme cela était explicité dans le Plan Rueff. Le monde des employés, qui commence à être tout à fait significatif, se joindra au mouvement de Mai-68, avec quelques jours de décalage, puisque les conflits partent du monde industriel et ouvrier.

Les revendications relatives aux salaires et les cahiers revendicatifs se cristallisent à ce moment-là ; comme en 1936, une grande aspiration à la dignité des travailleurs se manifeste, de même que la perspective du retour au travail dans de meilleures conditions est espérée à court terme.

Il a souvent été dit que le mouvement de Mai-68 s'était fait sans les syndicats, et que ceux-ci ont couru après une grève générale à laquelle ils n'avaient même pas appelé. Dans les faits, la proposition est exacte, mais la compréhension des enchaînements qui conduisent à ce mouvement ne peut pas faire l'impasse sur ce travail de fond qui a été accompli par les organisations syndicales lors des années précédentes. Les confédérations, même au faîte de leur puissance – puisque cette période passe pour être un âge d'or du syndicalisme français –, ne sont pas des démiurges capables, par leur seule volonté, de commander les forces telluriques du

QUELQUES DATES CLÉS DE MAI À JUIN 1968, EN FRANCE

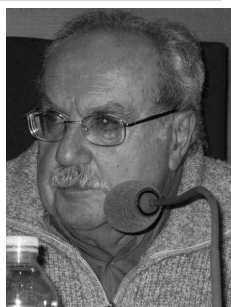
22 mars	Des étudiants occupent la Faculté de Nanterre.
2 et 3 mai	Fermeture du campus de Nanterre.
10 mai	Première nuit des barricades au Quartier Latin.
13 mai	Les syndicats appellent à une grande manifestation contre la répression.
mai	L'usine SUD AVIATION à Nantes est occupée, prélude aux grèves avec occupation d'usines dans toute la France.
19 mai	Le général de Gaulle déclare à son retour de Roumanie : « La réforme oui, la chienlit non ».
25, 26 et 27 mai	Négociations du « Constat de Grenelle ».
29 mai	De Gaulle quitte la France pour une destination inconnue mais va rejoindre le général Massu à Baden Baden
Mai 68	Les inspecteurs du travail de la promotion 1967 sont en grève.
30 mai	Grande manifestation de soutien au général de Gaulle aux Champs Elysées.
1^{er} au 15 juin	Les occupations d'usines cessent, la vie normale reprend son cours, mais plus comme avant...

mouvement social : il y a une dialectique entre les types de mobilisations, les groupes sociaux qui sont engagés et la façon dont les organisations pilotent plus ou moins des mouvements de cette ampleur. En général, à un moment donné, les syndicats se posent toujours, avant les travailleurs, la question du retour dans le lit normal des relations professionnelles. Il s'agit d'un moment douloureux, source d'une autre histoire.

Bernard Laurençon

Merci M. Pernot. Cet éclairage sur ce qui précède Mai-68 nous remet dans le contexte de l'époque, et nous permettra sans aucun doute, de mieux comprendre l'éclatement de la révolte étudiante et son impact sur le mouvement ouvrier, car l'humus était prêt, vues, par exemple, les conditions de travail subies de manière forte par l'ensemble des ouvriers, y compris par les cols blancs.

Je laisse maintenant à René Mouriaux, le soin de continuer cette introduction à Mai-68, à travers la description des « Accords » de Grenelle.



René Mouriaux

Je vous remercie tout d'abord de m'avoir invité, car il est toujours stimulant de pouvoir échanger, afin de comprendre le passé, qui, à un degré plus ou moins fort, éclaire toujours notre présent.

Après le travelling de Jean-Marie Pernot sur la préhistoire de Mai, nous allons effectuer un zoom sur Grenelle.

L'accord du 10 janvier 1966 entre la CFDT et la CGT modifie en profondeur les rapports sociaux en dépit de toutes les nuances qu'il faut apporter sur l'originalité de la mobilisation, sur le rôle des jeunes et sur une certaine distanciation en Mai-68 à l'égard des appareils (il n'y aura que 300 000 syndiqués de plus, ce qui n'a rien à voir avec le mouvement d'adhésion en 1936). L'entente CGT-CFDT doit absolument être considérée à sa juste valeur pour comprendre Mai-68.

Pour présenter Grenelle, je m'appuierai sur les travaux antérieurs, sur la base d'une table ronde qui avait eu lieu à la bibliothèque de documentation internationale contemporaine, (BDIC) avec la participation de Georges Séguy et de Jean-Marcel Jeanneney.

Je vais essayer de tenir compte des apports récents à l'occasion du 40^e anniversaire. Nous allons bientôt avoir des précisions sur l'annonce de la tenue du meeting de Charléty, à partir du témoignage de Jean-Louis Moynet, qu'il serait en train de rédiger.

Mon propos sera rapide, et abordera trois points.

Je débiterai par la présentation des acteurs, ou des protagonistes de Grenelle – je n'utilise pas le terme de « partenaires sociaux », très connoté -.

L'État est d'abord présent, représenté par Georges Pompidou, Premier ministre, entouré de Jean-Marcel Jeanneney, ministre du Travail, et de Jacques Chirac, alors secrétaire d'État à l'Emploi (une fonction *ad hoc* créée pour remédier au chômage montant, estimé à 300 000 mais qui est sous-évalué, les mécanismes de connaissance n'étant pas suffisants et n'étant pas maîtrisés pour la population en recherche d'emploi). Georges Pompidou estime que la barre des 500 000 constitue la ligne rouge à ne pas

franchir, au risque d'être confronté à une révolution. Michel Debré, le ministre des Finances, est absent, ayant démissionné suite à son désaccord sur la négociation. Georges Pompidou peut donc s'affirmer pleinement lors de cette grande réunion. Le Général de Gaulle a fait un discours sur la participation qui n'a eu aucun retentissement ; il ira à Baden-Baden. Un décalage important s'instaure entre les deux grands détenteurs du pouvoir exécutif, et à ce moment-clé du mouvement social, c'est Georges Pompidou qui prend en charge la conjoncture et y répond.

Le patronat est le second acteur des négociations. Il est représenté par Paul Huvelin, Ferry, Peugeot, Petiet, etc. Je ne donnerai pas tous les noms, bien que la liste en elle-même puisse comporter un certain intérêt. En effet, Petiet, par exemple, qui vient du secteur de la métallurgie, est le fils du baron Petiet, qui était aux négociations de Matignon en 1936. Nous retrouvons donc une

sorte de continuité familiale assez pertinente dans la perspective d'une interprétation socio-historique. Ce genre de continuité se retrouve aussi à la CGT, puisque Benoît Frachon avait négocié à Matignon en 1936 et participe à Grenelle en 1968.

La troisième composante de cette grande réunion est constituée par les représentants syndicaux, plus précisément les cinq syndicats représentatifs sur la base de la décision de 1966 : la CGT, la CFDT, FO, la CFTC et la CGC. La Fédération de l'Éducation Nationale (FEN) était aussi présente, car compte tenu de la mobilisation des étudiants et de la situation dans les lycées et les universités, cette organisation exigeait d'être invitée, et menaçait, en cas de refus, de manifester rue de Grenelle pendant les négociations. Georges Pompidou, en dépit de la réticence de la CGT et des quatre autres syndicats, accepte finalement que la FEN soit conviée aux négociations. La Fédération de l'Éducation Nationale participe



Séance de clôture des "Accords de Grenelle" en présence de Georges Pompidou, *Premier ministre*, Jean-Marcel Jeanneney, *ministre des affaires sociales*, Jacques Chirac, *secrétaire d'Etat à l'emploi*, Jacques Legrand, *directeur général du travail et de l'emploi*, Georges Seguy, *secrétaire général de la CGT*.

donc à l'élaboration du protocole d'accord, bien que sa contribution soit mineure, de même que l'est celle de la CGPME.

Les trois grands acteurs sont donc Georges Pompidou, Georges Séguy, et Paul Huvelin.

Le deuxième point que j'aimerais évoquer est celui du calendrier. Il n'y a pas de minute officielle des négociations. Nous disposons seulement du document de René Mathevet, de la CFDT, qui a pris des notes et a fourni la chronologie la plus précise de ce qui s'est passé. D'autres témoignages ont pu compléter ces notes, comme un numéro du *Peuple et de Syndicalisme*, et la table ronde de la BDIC que j'évoquais, qui permettent de reconstituer un calendrier à peu près cohérent et assez précis.

Les négociations s'ouvrent officiellement à 14 heures, rue de Grenelle, pour éviter d'avoir à supporter le symbole encombrant de l'Hôtel Matignon. Nous sommes le 25 mai. La conférence commence par un tour de table, chaque délégation exposant ses objectifs. Après ce tour de table, qui prend du temps – André Bergeron, dans ses *Mémoires*⁵, affirme avoir longuement développé le problème de l'emploi –, on entre dans les négociations proprement dites, pas à pas, sujet par sujet, les salaires constituant le premier point. On examine des possibilités. L'accord se fera sur la position de Force-Ouvrière. Pour arriver à ce résultat, des contacts s'étaient noués entre le gouvernement et tous les syndicats d'une part, mais aussi entre le CNPF et certains syndicats de l'autre, dont FO. André Bergeron et Paul Huvelin s'étaient en effet entendus sur une hausse plus forte que ce que demandait la CGT, 35% du SMIG, soit 3 francs de l'heure. La question de l'ensemble des salaires est évoquée et la négociation est suspendue pour des discussions parallèles (un entretien, autour

de 2 h du matin, entre Georges Pompidou et Georges Séguy sur des problèmes particuliers), la reprise est ensuite conduite jusqu'à 3 h 35. La négociation reprendra à 17 h. Elle redémarre sur la question du droit du travail. Une commission, avec le directeur général du travail et de l'emploi du ministère, a mis au point ce qui devient la section syndicale d'entreprise. Cette commission fournit l'annexe du projet de protocole d'accord de Grenelle sur cette fameuse section. L'accord est général et le point réglé assez vite. Puis, le problème de l'âge de la retraite, celui de l'emploi et de la formation sont abordés. Le temps s'écoule. Il y a des désaccords. Arrive enfin le dossier de la Sécurité sociale lié aux ordonnances de 1967 qui ont procédé à une profonde transformation des structures de l'institution. CGT et CFDT sont pour l'abolition de ces ordonnances. Georges Pompidou, farouche, en fait une question de principe et menace de démissionner si ces ordonnances sont touchées. Une suspension de séance est décrétée. Lors d'un entretien très bref avec Georges Séguy, une dépêche AFP annonçant Charléty perturbe le déroulement de la discussion. G. Pompidou dit alors à G. Séguy : « Vos petits amis ne sont pas très sympathiques avec vous », car il pense que c'est une attaque contre la CGT à laquelle la CFDT semble se prêter. Un émissaire vient porter un message à G. Séguy. C'est Georges Feischmann des PTT, membre de la CGT et du comité central du PCF. Le billet provient du bureau politique du Parti Communiste Français. Nous n'avons pas le texte de ce message. Ce dont nous sommes presque sûrs, c'est que ce message demandait l'accélération des négociations. Ces dernières reprennent. Georges Séguy accepte de lever la revendication sur l'abolition des ordonnances. Il est admis qu'il y aura un débat à l'Assemblée Nationale sur la Sécurité sociale. Cet objectif étant remis de

5/ A. Bergeron, *Mémoires*, Paris, Le Rocher, 2002.

côté, différents points sont évoqués et les négociations s'achèvent à 7 h 15. Le texte, qui est un projet d'accord, n'est pas signé, aucun syndicat n'étant prêt à le faire. C'est la fin de la conférence. Chacun s'exprime devant la presse. La CGT et la CFDT, ensemble, décident de se présenter à Renault-Billancourt à 8 h. Georges Séguy et Benoît Frachon exposent la situation. Une présentation des négociations est faite par André Jeanson, de la CFDT, qui se fait applaudir au moment où il évoque l'unité entre ouvriers et étudiants. Lorsque Georges Séguy évoque les résultats des négociations, il y a des sifflets au moment où il note que les salaires des grévistes ne seront pas payés en entier. Les ouvriers de Renault protestent que ces résultats ne sont pas suffisants. La CGT décide de poursuivre les pourparlers, branche par branche, entreprise par entreprise, comme cela était prévu pour la fonction publique. Des négociations spécifiques auront bien lieu et aboutiront le 2 juin 1968, à travers les accords dits « Oudinot ». En fait ces « accords », encore une fois, ne sont qu'un relevé de conclusions communes, mais avec acceptation. De toute façon, au sens juridique, il n'y a pas de négociations entre l'État et les syndicats.

Le troisième point que j'évoquerai concerne les résultats. D'abord, sur les salaires. Le SMIG augmente de 35 %. Ce n'est qu'un rattrapage. Mais ce rattrapage constitue tout de même une avancée considérable. Pour tout un ensemble de « Smicards », c'est une restauration. On ne se rend pas compte à quel point cela a pu être bénéfique. Cette augmentation a également été ressentie positivement par les femmes célibataires. L'augmentation des salaires est de 7 % en juin, plus 3 % en octobre, mais l'effet est plus poussé pour les bas salaires. Le paiement des journées de grève ne se fera qu'à moitié. Dans l'ordre quantitatif, deux engagements sont pris : l'augmentation des allocations familiales et celui du minimum vieillesse. C'est là encore

du pouvoir d'achat qui est rajouté, un rééquilibrage en fait. Grenelle est donc, de ce point de vue, un succès. Mais l'engagement du retour aux 40 heures est une formule très prudente, très floue, très molle ; il faudra plus de temps pour qu'elles soient rétablies. L'engagement pris par Pompidou en faveur de l'assouplissement de l'âge de la retraite, est, là encore, prudent. Le protocole évoque les problèmes de reclassement des chômeurs et de formation. Engagement aussi de révision des conventions collectives, et surtout création de la section syndicale d'entreprise qui sera réalisée par la loi de décembre 1968. Il s'agit donc d'un document assez riche et large, mais qui ne déborde pas de l'accord, qui a d'ailleurs été renouvelé et proclamé, entre la CGT et la CFDT. Georges Pompidou, en mettant en place ce programme assez large, a eu le souci de donner quelque chose de spécifique à chacun. Lors de la discussion avec Séguy, le Premier ministre s'est engagé à réintroduire la CGT dans les conseils d'administration du secteur public, dont elle avait été chassée de manière injuste, de la rétablir dans les commissions du Plan et de lui verser des crédits de la formation syndicale auxquels elle avait naturellement droit mais dont elle était privée. La CFDT obtient, avec la section syndicale d'entreprise, sa revendication phare. Eugène Descamps ressort donc satisfait des négociations. FO est le grand gagnant du maintien des ordonnances de 1967, car les élections avec un primat du nombre de représentants de salariés a été remplacé par un système de désignation paritaire ; dès lors que ce système paritaire est organisé, pour qu'il y ait un président de caisse, il suffit que s'associent le patronat, disposant de la moitié des voix, et un représentant de salariés pour faire une majorité. Ainsi FO et CNPF se partagent tour à tour les présidences des caisses de l'assurance maladie. FO est rassurée, elle a obtenu un statut privilégié d'un point de vue institutionnel et les résultats de Grenelle ne l'ont pas privée de cet avantage. La CFTC

LES ACQUIS SOCIAUX ISSUS DU MOUVEMENT DE MAI - JUIN 1968

26 mai 1968 Constat de Grenelle :

SMIG +35%, salaires +7%, 50% des jours de grèves payés, reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise.

Loi du 27 décembre 1968

Reconnaissance de la section syndicale d'entreprise.

Loi du 2 janvier 1970

Création du SMIC (indexé sur la croissance de la production).

20 avril 1970

Accord CNPF/Syndicats sur la rémunération mensuelle minimale des salaires qui sera généralisé en 1973

Loi du 16 mai 1971

Instauration de la 4^{ème} semaine de congés payés.

9 juillet 1970

Accord Interprofessionnel sur le droit individuel à la formation professionnelle.

Loi du 16 juillet 1971

Institution de la Formation Professionnelle continue.

Loi du 22 décembre 1972

Réaffirmation de l'égalité de rémunération entre hommes et femmes.

Loi du 27 décembre 1973

Création de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail et d'une commission Amélioration des Conditions de Travail dans les CHS.

peut s'enorgueillir de l'augmentation des allocations familiales. La CGC constate, dans la partie consacrée à la formation, qu'une précision est apportée, suivant laquelle un effort particulier consacré à la formation des cadres sera consenti.

Finalement, quelle appréciation porter ? La première réaction possible est d'affirmer que les « Accords » de Grenelle furent une trahison du mouvement – c'était notamment la position de Jean-Paul Sartre, et d'autres. Était-ce vraiment une trahison ? Les historiens affirment que ceux qui ont eu la sensibilité la plus grande à la « *commune étudiante* » étaient les militants de la CFDT. Or, la CFDT a participé et accepté le processus de Grenelle. Nous ne pouvons donc parler de trahison à propos d'acteurs aussi fondamentaux. La question est de comprendre la distance entre la crise induite

par la grève de huit millions de salariés d'une part, et les résultats que ce coup de force social a pu engendrer d'autre part. La question est aussi de pouvoir comparer ces résultats avec ceux obtenus en 1936. Le Front Populaire a permis des avancées beaucoup plus fortes, cela ne fait aucun doute. Mais nous ne pouvons pas non plus nous attendre à ce que des conquêtes sociales de plus en plus élevées se fassent jour dans l'histoire, à moins de bouleverser l'ordre même de la société. Or la droite est restée au pouvoir politique jusqu'en 1981. Nous avons donc bien plutôt affaire à un compromis *a minima*.

Que vaut-il ? Si nous consultons *le Dictionnaire de Mai-68*⁶, deux erreurs sont commises dans le titre : « *Protocole des accords de Grenelle* ». Cela est déjà curieux, puisqu'il n'y a pas eu d'accords à proprement parler : il s'agit d'un projet de protocole, texte

6/ J. Capdevielle, H. Rey (sld), *Dictionnaire de Mai 68*, Paris, Larousse, 2008.

non signé par les syndicats. Ce Dictionnaire prétend que des reculades sont à constater sur l'échelle mobile et les ordonnances, que les avancées étaient insuffisantes et que la dévaluation du 8 août 1969 opérée par Jacques Chaban-Delmas fit que les gains furent vite perdus – d'autant plus qu'à partir de 1973, l'inflation sévit et le pouvoir d'achat recule. Tout cela n'est pas faux, mais une négociation ne peut pas empêcher la marche ultérieure de l'économie. Cet article sur le « *Protocole des accords de Grenelle* » affirme que la section syndicale d'entreprise a eu des effets pervers, qu'elle aurait comporté l'interdiction de réunions sur le lieu de travail, ces dernières se tenant à l'extérieur, ce qui aurait poussé à l'interprofessionnel et à la dévitalisation. Cette section syndicale d'entreprise aurait permis le passage du syndicalisme d'adhérents à celui d'électeurs car les moyens accordés aux syndicats auraient été indexés sur leurs résultats électoraux. Les deux points sont inexacts. La loi de 1968 prévoit explicitement la réunion mensuelle dans l'enceinte de l'entreprise ou dans des locaux proches pour les syndiqués. Il n'y a donc pas d'interdiction : c'est au contraire l'ouverture du droit aux réunions mensuelles par le droit syndical. Quant à l'indexation des ressources sur les résultats professionnels, cela n'est absolument pas dans la loi de 1968. Cette dernière est le point de départ de ce qu'on appelle la présomption irréfragable de représentativité, soit le privilège des cinq syndicats, quels que soient les résultats électoraux, d'avoir des délégués et une section syndicale.

Comment alors bien évaluer ces résultats de négociations ? Une autre solution fut de percevoir les « Accords » de Grenelle comme une manière d'appliquer une « cogestion de la crise ». Cette formule fonctionnaliste, ou « régulationniste », est au premier niveau

exacte, bien qu'elle comporte une certaine ambiguïté, à l'image de la situation qu'elle tente de décrire. Sur le plan politique, aucune perspective n'est ouverte. Les syndicalistes étaient dans une phase de négociations. Un compromis boiteux en résulte qui n'empêche pas la grève de continuer mais qui stabilise un certain nombre de points, débouchant sur la conscience d'un succès en demi-teinte : à la sortie du mouvement, les promesses contenues dans le projet de protocole, au moins, seront tenues. Michelle Zancarini-Fournel lança la première cette formule de « cogestion de la crise », dans son livre sur *Les années 68, le temps des contestations*⁷, en 2000. Effectivement, c'est un compromis inachevé. Mai-68, à travers Grenelle, nous fournit l'image d'un processus chaotique, bien qu'en même temps il marque un temps fort, comme l'a dit M. Lucas. Non seulement, l'événement n'est pas séparable de ce qui précède – cet accord du 10 janvier 1966, qui aboutit à une unité syndicale, sous la contrainte d'un CNPF absolument arc-bouté, témoigne de la pression passée, qui conduisit Pompidou à suggérer au patronat cinq thèmes de négociations –, mais il est aussi inséparable de ce qui va suivre : Mai-68 est une relance généralisée de la négociation, jusqu'aux années 1977 et la crise économique.

La richesse de Grenelle ne peut pas être séparée de la puissance syndicale réaffirmée. Dans un colloque organisé en novembre 2002, par le Centre d'histoire sociale du XX^{ème} siècle, rue Mahler, intitulé « Les apogées du syndicalisme français en Europe occidentale – 1960-1985 », il a été démontré combien ce moment fut important. Le syndicalisme est évidemment plus puissant à la Libération, en nombre, en capacité de réformes. Mai-68, et les années suivantes, avec tous les grands accords professionnels, constituent un moment de puissance syndicale, mais de puissance fragile, au regard même des contradictions propres de la mobilisation, de

7/ M. Zancarini-Fournel, *Les années 68, le temps des contestations*, Paris, Complexe, 2000.

l'opposition entre CGT et CFDT, et a fortiori avec FO, comme sur la question de la Sécurité Sociale.

Apogée du syndicalisme, réponse et mise en perspective politique du Programme commun de gouvernement de gauche (cette voie ne fut pas jonchée de roses), réforme très importante du CNPF, qui le rend capable de négocier, de donner du patronat une image nouvelle : ces trois éléments sont inséparables de tous les tourments, de toutes les contradictions, de toute la richesse des événements de mai. Grenelle n'est pas un point d'orgue ; c'est certes une cristallisation importante du rapport de forces, mais ce rapport est absolument temporaire. L'avenir conduit vers une plus grande forme d'unité politique à gauche (mais qui va échouer), et vers un patronat qui se modernise mais qui, à partir de 1977 et de la crise économique, voudra tourner la page de la Libération et aller jusqu'à considérer le programme du Conseil National de la Résistance comme étant caduc. « L'entre-deux de la modernité » est un thème toujours dangereux à utiliser, mais Grenelle est à la fois une synthèse et le révélateur de toutes les ambiguïtés, de tous les hasards de l'histoire qui vont se poursuivre par la suite.

Bernard Laurençon

Merci M. Mouriaux de nous avoir fait revivre cette période importante, et nous y reviendrons sûrement au cours de la table ronde. Mais avant, je vous propose de visionner cet extrait de *Reprise aux Usines Wonder*, un film pris sur le vif par des stagiaires de l'IDHEC, venus voir comment se passait la reprise du travail, après une longue occupation, dans cette usine de Saint-Ouen. Vous allez entendre un dialogue entre une ouvrière et plusieurs délégués, celle-ci allant exprimer son désarroi devant la perspective de cette reprise dans des conditions de travail déplorables.

Projection de l'extrait (10 mn) *



Pour la petite histoire, la reprise s'est quand même faite pour cette femme aux usines Wonder, dans les larmes, dans la souffrance, bien qu'elle ait juré qu'elle ne reprendrait pas son travail.

J'invite désormais les participants à la table ronde à venir nous rejoindre. Cette discussion va permettre à des acteurs de terrain de cette époque de retracer la manière dont ils ont pu vivre Mai-68 dans leurs activités professionnelles. Nous garderons toujours l'éclairage de Messieurs Mouriaux et Pernot.

Je présente M. Jean Lavergne, inspecteur général honoraire des affaires sociales qui, en 1968, était inspecteur du travail dans les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissement de Paris, M. Aimé Halbeher, de la CGT, secrétaire du Comité d'entreprise de Renault-Billancourt en 1968, et M. Jacques Moreau, ancien membre de la Commission exécutive de la CFDT, secrétaire fédéral dans la chimie en 1968.

Pour démarrer cette table ronde, j'aimerais évoquer mon expérience de cette période. En 1968, je travaillais en usine, ayant commencé, en 1967, alors que j'étudiais la théologie, un stage dans une usine de fabrication de cosmétiques, dans le Nord de

* sur www.iska.fr ou www.lesecransdusocial.gouv.fr

la France. Manœuvre à 3,10 F de l'heure, 45 heures par semaine, je mesurais ce qu'était la condition ouvrière.

Lors des « Accords » de Grenelle, les nouvelles règles appliquées dans l'usine constituèrent un véritable événement : 25 % d'augmentation de salaires. Je gagnais alors 620 F par mois, pour 192 heures de travail, et c'était grâce aux heures supplémentaires que nous arrivions à l'équivalent de 700 F. L'application des mesures avait un effet immédiat et important, c'est pourquoi je voulais commencer par ce court témoignage, pour rappeler que l'effet de l'augmentation de salaires pour les ouvriers était extraordinaire, inespéré, car nous n'avions pas l'habitude de voir le patronat céder sur ces points-là.

Je vais passer la parole aux différents participants à cette table ronde, en commençant par M. Aimé Halbeher : comment Mai-68 a-t-il été vécu dans votre milieu professionnel, qui était, à l'époque, Billancourt ?



Aimé Halbeher

Je dirigeais le syndicat CGT, et j'étais un de ceux qui avaient pris la décision d'occuper l'entreprise, le 16 mai. Nous parlions, tout à l'heure, de la première usine occupée, SUD AVIATION, à Saint-Nazaire, des révoltes étudiantes, et surtout, de l'importance de cette riposte nationale du 13 mai, avec toutes les grandes centrales syndicales contre la répression des étudiants, et pour affirmer de nouveau les revendications. Le 13 mai a été

un mouvement, en France, d'une grande puissance, notamment chez Renault. Nous avons rarement vu une telle quantité de personnes réaliser 24 heures de grève, pas seulement à Billancourt, mais aussi dans toutes les usines de Renault : Le Mans, Cléon, Sandouville, etc. Les manifestations en France étaient très fortes, et je pense que la puissance de cette action et l'unité qu'elle a su gérer a été l'un des éléments de confiance nécessaire à l'action.

Je tiens beaucoup, en effet, lorsque l'on tente d'expliquer un mouvement social, à ce que l'on recherche, le plus souvent possible, quels ont été les éléments de confiance qui ont pu déterminer tel ou tel comportement des salariés d'une usine. Car sans confiance, et si des doutes persistent, aucune action n'est possible. Ces éléments de confiance furent l'accord CGT-CFDT de 1966, les élections législatives de 1967, qui marquèrent une forte poussée de la gauche, et, plus proche des événements de Mai-68, la reconquête des rues, pour les manifestations du 1er mai et de toutes les autres, qui étaient toutes interdites. Parmi les éléments de confiance, notons aussi l'évacuation des CRS de la Sorbonne, qui révéla une faiblesse de la part du gouvernement, puisque Pompidou, sous la pression, a bien dû, à un moment donné, lâcher du lest, céder et reculer. A la suite de cette fameuse journée du 13 mai, à Renault, quelque chose va se passer, qui va encore apporter une confiance supplémentaire dans la perspective de battre ce pouvoir, le patronat et les directions, car un recul sensationnel a eu lieu chez Renault. Depuis 1947, effectivement, des clauses sanctionnaient les grèves par une retenue des primes trimestrielles, très importantes dans la rémunération totale. Plus de six heures d'absence dans une journée entraînait irrémédiablement la perte de la totalité de la prime. Comme cette prime était exceptionnelle, et n'était pas liée au salaire, cette pratique était donc légale. Ce qui a contraint les salariés à jouer avec ce système

pour rester dans les limites des six heures d'absence par jour, qu'ils soient malades ou grévistes. Et le lendemain de ce fameux 13 mai, la direction de l'entreprise annonce, dans toutes les usines, que pour la première fois, elle ne mettra pas en œuvre cette clause anti-grève. Pour les salariés de Renault, pour qui cette sanction, véritable épée de Damoclès, fonctionnait depuis des dizaines d'années, ce fut une explosion de joie, et une incroyable prise de conscience qui doit expliquer, en partie, le fait que les travailleurs des usines Renault aient occupé les établissements les uns après les autres, en l'espace d'une demi-journée, les 15 et 16 mai.

Les jeunes et les ouvriers qualifiés, dans les ateliers les plus combatifs, se sont rassemblés, le 16 mai dans l'après-midi. Ils étaient au courant du fait que Renault Cléon et Le Mans étaient occupées, et ils ont défilé à l'intérieur même de l'usine en criant « Occupation ! ». Ils pensaient pouvoir faire réagir les autres, ce qui n'a pas vraiment fonctionné. Ils se sont tout de même retrouvés un millier vers 17 heures. Je vais les rejoindre, prends la parole et leur propose, sans avoir consulté la direction syndicale, d'occuper l'entreprise. Je leur explique en effet que pour éviter la répression des CRS via une demande de la direction, il faut oser occuper cette usine, sans pour autant oublier de consulter les salariés le lendemain matin. La plupart des salariés étaient partis chez eux, et nous avons occupé l'usine en étant à peine un millier.

Le lendemain, les salariés écoutaient les radios et regardaient la télévision qui signalaient que Renault-Billancourt était occupée. Nous les appelons donc à un meeting à l'intérieur même de l'usine, pour une consultation sur la suite à donner à cette première action. Après une petite hésitation, les salariés ont accepté cette initiative, et nous avons réuni près de 25 000 personnes. Nous leur avons expliqué la situation nationale et locale, notamment le refus de discussion de

l'entreprise, et nous les avons appelés en commun – CGT, CDFT et FO – à se prononcer pour une occupation d'entreprise d'une journée, reconductible tant que la Direction n'aurait pas négocié. Cette occupation a duré près de sept semaines.

J'ai vécu un grand moment de l'histoire sociale, extrêmement exaltant, en compagnie de gens de grande combativité, fiers de leur action, bien qu'ils ne se rendissent pas complètement compte de ce qu'ils représentaient en France. Le refus des résultats du Grenelle eut aussi d'abord lieu à Billancourt. Le lendemain, des refus émanaient de tout le territoire. L'occupation de Renault-Billancourt a entraîné et donné lieu, les jours suivants, à des occupations en chaîne dans tout le pays. Les salariés de cette usine ne se rendaient pas compte de leur puissance dans la conscience sociale. L'occupation a duré jusqu'au 17 juin.

Bernard Laurençon

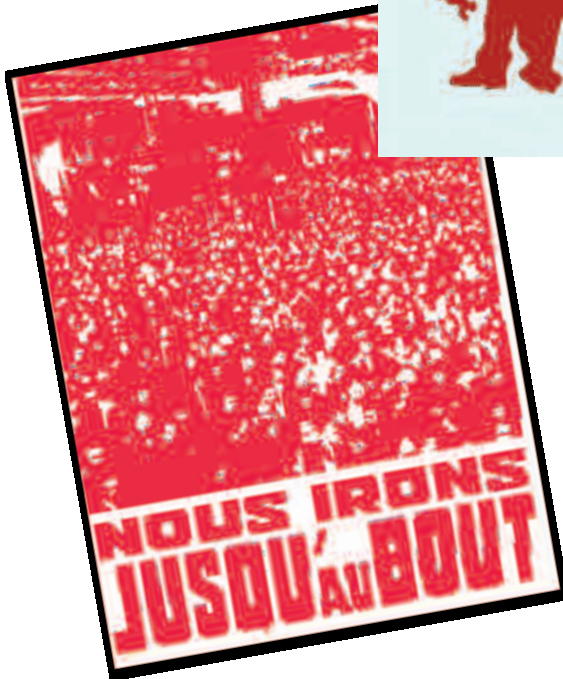
Merci pour votre témoignage. M. Jacques Moreau, vous qui étiez en situation de responsabilité au niveau fédéral à la CFDT, comment avez-vous apprécié cette période ?

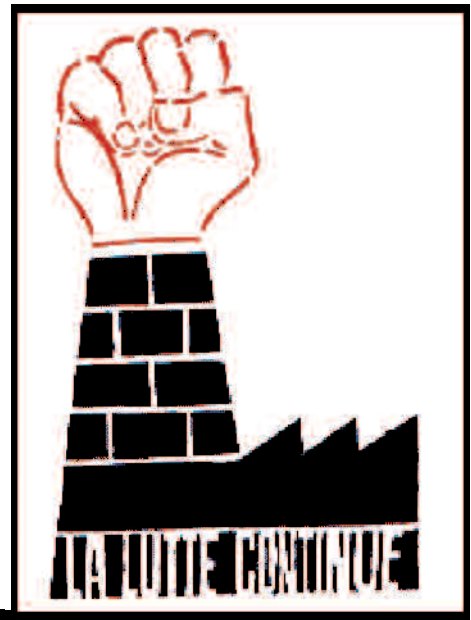


QUAND LES MURS PARLAIENT

OU

UNE ESTHÉTIQUE DE L'IMAGINAIRE







Le « Constat » ou les « Accords » de Grenelle

Projet de protocole d'accord

Des réunions tenues les 25, 26 et 27 mai 1968
au Ministère des Affaires sociales
sous la présidence du Premier Ministre

Les organisations professionnelles et syndicales, Confédération Générale du Travail, Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, Confédération Française Démocratique du Travail, Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, Confédération Générale des Cadres, Fédération de l'Education Nationale, Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises, Conseil National du Patronat Français se sont réunies sous la présidence du Premier Ministre, en présence du ministre des Affaires sociales et du secrétaire d'Etat aux Affaires sociales chargé des problèmes de l'emploi les 25, 26 et 27 mai 1968.

1. Taux horaires du SMIG

Le taux horaires du SMIG sera porté à 3 francs au 1^{er} juin 1968.

Le salaire minimum garanti applicable à l'agriculture ne sera fixé qu'après consultation des organisations professionnelles et syndicales d'exploitants et de salariés agricoles et des confédérations syndicales nationales.

Il a été précisé que la majoration du salaire minimum garanti n'entraînerait aucun effet automatique sur les dispositions réglementaires ou contractuelles qui s'y réfèrent actuellement. Le problème posé par ces répercussions fera l'objet d'un examen ultérieur.

La question des abattements opérés en raison de l'âge et applicables aux jeunes travailleurs fera l'objet de discussions conventionnelles.

Le Gouvernement a, par ailleurs, fait connaître son intention de supprimer complètement les zones d'abattement applicables au SMIG.

2. Evolution des rémunérations des secteurs publics et nationalisés

Les discussions relatives aux salaires des entreprises nationalisées se sont ouvertes dans l'après-midi du 26 mai, secteur par secteur, et sous la présidence des ministres de tutelle compétents ; la modification des procédures de discussion sera examinée ultérieurement.

En ce qui concerne les traitements des fonctionnaires, une réunion a été organisée le 26 mai après-midi à la Direction de la Fonction Publique pour préparer celle à laquelle participeront le 28 mai à 15 heures, sous la présidence du Premier ministre, les organisations syndicales intéressées.

3. Salaire du secteur privé

Les salaires réels seront augmentés au 1^{er} juin 1968 de 7%, ce pourcentage comprenant les hausses déjà intervenues depuis le 1^{er} janvier 1968 inclusivement.

Cette augmentation sera portée de 7 à 10% à compter du 1^{er} octobre 1968.

4. Réduction de la durée du travail

Le CNPF et les confédérations syndicales ont décidé de conclure un accord-cadre dont le but est de mettre en œuvre une politique de réduction progressive de la durée hebdomadaire du travail en vue d'aboutir à la semaine des 40 heures. Elles considèrent également comme souhaitable que la durée maximum légale soit progressivement abaissée.

Cette réduction progressive sera déterminée dans chaque branche d'industrie par voie d'accord national contractuel définissant les modalités et les taux de réduction d'horaires et de compensations de ressources.

En tout état de cause, et comme mesure d'ordre général, une réduction de 2 heures des horaires hebdomadaires supérieures à 48 heures et une réduction d'une heure des horaires hebdomadaires compris entre 45 et 48 heures interviendra avant le terme du V^{ème} Plan.

Une première mesure dans ce sens prendra effet en 1968. Le principe de mesures appropriées à la situation particulière des cadres est également retenu.

Dans le secteur nationalisé le principe d'une réduction progressive de la durée du travail est admis par le Premier ministre, les discussions devant être menées au sein de chaque entreprise pour en déterminer le montant et les modalités, celles-ci pouvant prendre d'autres formes que la réduction de la durée hebdomadaire du travail.

En ce qui concerne la Fonction publique, les discussions qui auront lieu le mardi 28 mai sous la présidence du Premier ministre, comporteront l'examen du problème, compte tenu des caractères particuliers des différents services.

Le problème d'un assouplissement de l'âge de la retraite, en particulier dans le cas de privation d'emploi et d'inaptitude

au travail, a été posé par plusieurs syndicats.
Le CNPF a accepté l'examen de la question ainsi posée.

5. Révision des conventions collectives

1° - Les représentants des employeurs se sont engagés à réunir dès la fin de la présente négociation les commissions paritaires pour :

- la mise à jour des conventions collectives en fonction des résultats de la présente négociation ;
- la révision des barèmes de salaire minima afin de les rapprocher des salaires réels ;
- la réduction de la part des primes dans les rémunérations par leur intégration dans les salaires ;
- l'étude de la suppression des discriminations d'âge et de sexe ;
- la révision des classifications professionnelles et leur simplification.

2° - Les organisations de salariés et d'employeurs se réuniront à bref délai pour déterminer les structures des branches et des secteurs en vue d'assurer l'application de l'accord-cadre sur la durée du travail.

3° - Le Gouvernement s'engage à réunir aussitôt après la fin de la présente négociation la commission supérieure des Conventions collectives en vue d'examiner les conditions d'application de l'ordonnance du 27 septembre 1967 concernant le champ d'extension géographique des conventions collectives et de procéder à une étude approfondie du champ d'application des conventions collectives.

6. Emploi et formation

Le CNPF et les confédérations syndicales ont décidé de se réunir avant le 1^{er} octobre en vue de rechercher un accord en matière de sécurité de l'emploi et portant notamment sur :

- les mesures de nature à assurer les reclassements nécessaires en particulier en cas de fusion et de concentration d'entreprises ;
- l'institution de commissions paritaires de l'emploi par branches professionnelles et les missions qu'il convient de donner à ces commissions devant fonctionner en principe au niveau national et le cas échéant aux niveaux territoriaux.

Ils ont convenu également d'étudier les moyens permettant d'assurer, avec le concours de l'Etat, la formation et le perfectionnement professionnels. En ce qui concerne les cadres il a été convenu que la recherche d'un accord particulier sera menée par le CNPF et les organisations syndicales.
Le Secrétaire d'Etat à l'Emploi suivra les travaux des réunions prévues et mettra à la disposition des participants l'ensemble des documents nécessaires.

Par ailleurs, le Premier ministre s'engage :

- à développer les crédits affectés aux services de l'emploi ;
- à mettre en place de manière prioritaire les moyens d'un développement d'une formation adaptée des jeunes.

7. Droit syndical

Le document annexé ci-après, relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises, sera examiné au cours de réunions avec les organisations professionnelles et syndicales, en présence du ministre des Affaires sociales, en vue d'éliminer les points de désaccord qui subsistent.

Sur la base dudit document, éventuellement amendé, le Gouvernement élaborera un projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises.

Le Gouvernement, favorable à la liberté d'exercice de ce droit, entend que ce projet en règle concrètement les modalités. Il est prêt à favoriser, pour sa part, dans le même esprit, le libre exercice du droit syndical dans les entreprises publiques et la Fonction publique, sous réserve d'apporter au projet de loi les précisions et les compléments permettant son adaptation aux nécessités de ces services.

ANNEXE

Droit syndical dans l'entreprise

1° - La garantie de la liberté collective de constitution de syndicats ou de sections syndicales dans l'entreprise à partir des organisations syndicales représentatives à l'échelon national (les organisations syndicales demandent protection spéciale ; le CNPF estime que le droit commun suffit).

2° - La protection des délégués syndicaux sera assurée dans des conditions analogues à celle des délégués du personnel et des membres du comité d'entreprise.

3° - Les prérogatives de l'organisation syndicale dans l'entreprise et des délégués syndicaux : ses missions sont celles du syndicat dans l'organisation sociale, notamment la discussion et la conclusion d'avenant d'entreprise (addition proposée par les syndicats : et le droit de déterminer par accord les règles concernant la structure et le montant des salaires, primes et gratifications).

4° - Des moyens d'expression de l'organisation syndicale et des délégués syndicaux :

- a. Collecte des cotisations à l'intérieur de l'entreprise (pendant le temps de travail-syndicats) ;
- b. Liberté de diffusion de la presse syndicale et des tracts syndicaux dans l'entreprise ;

- c. Libre affichage des communications syndicales dans des conditions permettant une information effective des travailleurs, avec communication simultanée à la direction (réserve de la CFDT et de la CGT sur les mots soulignés).
- d. Mise à la disposition des organisations syndicales d'un local approprié ;
- e. Réunion :
 - un crédit est attribué :
 - aux délégués syndicaux (CNPF),
 - aux sections syndicales d'entreprise, pour répartition aux délégués syndicaux (syndicats) ;
 - droit de réunir les adhérents de la section syndicale une fois par mois (pendant le temps de travail : syndicats ; en dehors des heures de travail : CNPF) ;
 - droit de réunir tous les membres du personnel de l'entreprise à des assemblées générales du personnel, ce droit doit s'exercer pendant les heures de travail, une fois par mois (syndicats).

5° - Bénéfice du congé éducation payé pour les délégués syndicaux (demande d'examen plus approfondi par CNPF).

6° - Interdiction, en cas d'exercice du droit de grève, de tout abattement sur un élément quelconque de rémunération : prime, gratification ou autre avantage au-delà du prorata directe du temps d'absence (syndicats).

8. Sécurité sociale

Le Premier ministre a pris l'engagement d'accepter qu'un débat de ratification des ordonnances relatives à la Sécurité sociale ait lieu avant la fin de la session parlementaire en cours.

Par ailleurs, il a décidé de ramener le ticket modérateur applicable aux dépenses médicales de visite et de consultation de 30 à 25%.

Le Gouvernement ne s'opposera pas à une initiative tendant à ce qu'il soit fait référence dans un texte de loi au décret du 29 août 1962 relatif aux règles d'évolution du plafond de cotisation.

Le Premier ministre déclare qu'il n'est pas dans ses intentions d'augmenter le nombre de points de cotisations de Sécurité sociale portant sur la totalité des rémunérations.

Le Premier ministre a également indiqué que l'intervention des textes d'application des dispositions législatives réglant d'une part le versement direct des prestations à des tiers et la participation obligatoirement laissée à la charge de l'assuré était suspendue, compte tenu des discussions en cours entre la Caisse nationale d'assurance-maladie et la Fédération française de la Mutualité.

Le Gouvernement souhaite qu'un accord de ces deux organisations règle conventionnellement leurs rapports et rende inutile les dispositions envisagées.

9. Allocations familiales

Le Gouvernement étudie un projet d'aménagement des allocations familiales en faveur des familles de trois enfants au moins et prévoyant la réforme des allocations de salaire unique et de la mère au foyer.

Ces textes seront mis au point à l'occasion de l'établissement du prochain budget.

10. Mesures en faveur de la vieillesse

Le Gouvernement augmentera au 1er octobre prochain l'allocation minimum versée aux personnes âgées et aux grands infirmes.

11. Fiscalité

Le projet de réforme de l'impôt sur le revenu, qui sera déposé à l'automne par le Gouvernement, contiendra des dispositions tendant à alléger les conditions d'imposition des revenus salariaux. Les principes de la réforme feront l'objet d'une consultation du Conseil économique et social, qui permettra aux représentants des organisations syndicales et professionnelles d'exprimer leurs vues avant le dépôt du projet. Ces organisations seront à nouveau consultées par le Gouvernement sur l'avis rendu par le Conseil économique et social. Il ne sera pas proposé d'assujettir les salariés au régime de la retenue à la source.

12. Le Gouvernement réunira, au mois de mars 1969, les représentants des organisations professionnelles et syndicales, afin d'examiner avec eux, dans le cadre de l'évolution économique et financière générale, l'évolution du pouvoir d'achat des salariés au cours de l'année 1968.

13. Le CNPF a demandé au Gouvernement qu'à compter du 1er juillet 1968, les entreprises françaises, ne soient pas assujetties, en ce qui concerne la détermination de leurs prix, à des contraintes plus strictes que les entreprises concurrentes établies dans les autres pays du Marché commun.

14. Journées de grève

Les journées d'arrêt de travail seront en principe récupérées. Une avance de 50% de leur salaire sera versée aux salariés ayant subi une perte de salaire. Cette avance sera remboursée par imputation sur ses heures de récupération. Dans le cas où la récupération n'aurait pas été matériellement possible avant le 31 décembre 1968, l'avance ou son solde sera définitivement acquise au salarié.

Ces mesures trouveront leurs répercussions dans le secteur nationalisé et la Fonction publique.

CITROEN

VIVE
LA RESISTANCE
PROLETARIENNE

A CITROEN

Les travailleurs
balayeront
les traîtres
et les
capitulards



**LE
POUVOIR
AUX
CONSEILS
DE
TRAVAILLEURS**

CONSEIL POUR LE MANTENEN DU COLLECTIF

**GRÈVE
ILLIMITÉE**



**CLICHÉS UNION
MAI 1968**

**METRO
RATP
BUS**

LES GREVISTES SE BATTRONT
JUSQU'À LA VICTOIRE

LA LUTTE CONTINUE



SOCHAUX

**SOLIDAIRES
DE**



FLINS

RENAULT NA PAS ABDIQUE
1 COMBAT = 1 VICTOIRE
CONTINUONS LA LUTTE

le vote en chambre noire
a éclairé le patronat

**CONTRE OFFENSIVE
LA GREVE CONTINUE**

Kodak

NON LES GRANDS
MAGASINS
NE ROUVRIRONT
PAS

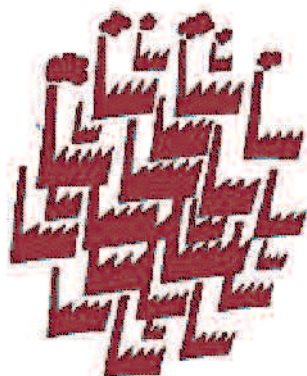


LEURS PERSONNELS
LUTTENT AVEC TOUS
LES TRAVAILLEURS

**SOUTIEN
POPULAIRE
DE LA
GREVE
DE
L'EDF**

**PEUGEOT
PATRONS
POLICE
2 MORTS**

TOUS UNIS CAMARADES
JUSQU'À LA VICTOIRE



**VIVE LA LUTTE
DES TRAVAILLEURS
DANS LES
PETITES
ENTREPRISES**

**LA LUTTE CONTINUE
AUX CHANTIERS
DE CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES
DE PROVENCE**

1936 SEMAINE DES 40H
1968 SEMAINE DES 48H
2000 SEMAINE DES 56H
.....

POUR LA LUTTE
DE TOUS LES
TRAVAILLEURS



LES METALLOS
TIENDRONT

**SOLIDARITE
OUVRIERS
ETUDIANTS
ARTISTES**



VENEZ TOUS !
CE SOIR 7 JUIN A PARTIR DE 20 HEURES
A LA FACULTE DE DROIT 92 R. DASSAS VI
FILMS · SKETCHS · CHANSONS
SUIVIS DE
DISCUSSIONS - RENCONTRES

35^e JOUR de
GREVE



des
Folies Bergère

**TRAVAILLEURS
DES PTT**
L'ETAT PATRON
VOUS A TROMPE
VOS BUREAUCRATIES
SYNDICALES VOUS ONT DEÇU
**KONTINUEZ
LA LUTTE**
AVEC LES TRIS POSTALES

AVEC POUR LES TRAVAILLEURS
LES CHEMINOTS
SONT EN GREVE
SOUTENONS LES





Jacques Moreau

J'exerçais, à l'époque, des responsabilités à la fois dans l'Union des Ingénieurs et Cadres CFDT (UCC-CFDT) et au sein de la fédération des industries chimiques de la CFDT. Je n'ai pas vécu les événements directement sur le lieu de travail. Au sein de la fédération de la chimie, comme dans l'UCC, notre rôle a été d'assurer une jonction entre les équipes de militants qui se mettaient en grève ou qui devaient se positionner par rapport aux événements qui se déroulaient dans leur entreprise et leur établissement. Par ailleurs, il nous fallait informer la confédération et lui faire connaître les réactions des syndicats et sections d'entreprises. Le téléphone était notre instrument de travail et nous permettait de discuter avec les équipes dans les entreprises, de les aider à aborder les problèmes posés par les occupations d'entreprises et l'attitude des directions.

Notre rôle était, avant tout, de faciliter le travail des militants et d'assurer un bon déroulement du mouvement sur les lieux de travail.

1968 est un moment important dans le processus de transformation sociale vécue par la France. Il y a une constante dans notre histoire sociale, les évolutions ne se font pas par des mouvements lents et progressifs mais par bonds lors d'événements phares : 1936, 1945, 1968... Mai 68 est intervenu à un moment particulier de l'histoire de la CFDT et a eu des conséquences importantes sur les

revendications, les formes d'action, la stratégie de l'organisation.

En effet, par rapport aux autres organisations syndicales, la CFDT était à la recherche d'une politique d'action revendicative adaptée à la situation économique et politique du pays. Il y avait eu le congrès de 1964, au cours duquel la confédération avait affirmé sa volonté de construire un syndicalisme démocratique ouvert à toutes les catégories de salariés capable d'être un élément important dans la transformation de la société française. La CFDT était donc à la recherche d'une stratégie de transformation sociale qui devait s'affirmer lors du congrès confédéral de 1970. De nombreux débats se déroulaient au sein des organisations confédérées sur ce qu'il convenait de faire à l'intérieur de l'entreprise et sur la meilleure méthode de construire un rapport de forces favorables au changement dans ce pays dominé par les forces conservatrices. Les événements de 1968 marquent de leur empreinte les discussions dans les différentes instances.

Pour comprendre les positions de la CFDT tant au niveau confédéral que dans les syndicats, il convient de se souvenir de l'atmosphère sociale de cette époque. Entre 1964 et 1967, nous avons assisté à un blocage des négociations au niveau national, des branches, des entreprises. Parallèlement, aucune alternative politique n'apparaissait crédible face au pouvoir en place et à sa majorité parlementaire même si, lors des élections législatives de 1967, une poussée non négligeable des diverses forces d'opposition avait eu lieu. Pour changer les rapports de force en vue d'ouvrir des négociations, notamment sur les salaires, la CFDT et la CGT ont conclu, en janvier 1966, un accord d'unité d'action au niveau confédéral. C'était une première dans l'histoire du syndicalisme français d'après-guerre. L'existence de cet accord a permis aux différentes organisations syndicales de

cerner les convergences et les divergences. Ce fut une étape importante sur le moment et pour la suite des événements notamment au début des années soixante-dix.

Les événements de mai 1968 ont marqué particulièrement les militants, ingénieurs et cadres, de l'Union des ingénieurs et cadres de la CFDT (UCC-CFDT). J'ai pu le constater personnellement en tant que secrétaire général adjoint de cette organisation. La CFDT, grâce à son ouverture vers la société et, notamment, sa présence dans le monde universitaire a su établir une jonction, à différents niveaux, entre le mouvement étudiant et le syndicalisme. Même si le dialogue était parfois difficile à ouvrir, il n'y a pas eu de réaction immédiate de rejet et, en définitive, une forme de compréhension s'est établie. Les événements ont aidé et notamment ceux qui se sont déroulés dans le Quartier latin, le vendredi soir (la nuit des Barricades). Ils ont incontestablement marqué les esprits et facilité le grand rassemblement du 13 mai 1968 qui signe l'entrée du syndicalisme dans le mouvement.

Au niveau de la fédération de la Chimie, après le Grenelle, ce que nous avons eu à négocier, ne concernait pas la reprise du travail dans les entreprises, qui restait de la responsabilité des syndicats et des sections syndicales, mais le contenu des conventions collectives. Dans cette période, nous avons connu plusieurs phases. Les premières plus euphoriques, les dernières plus résignées. L'ambiance variait d'une branche à l'autre, notamment, en fonction de l'importance de l'activité de la branche concernée, par rapport à l'activité du pays. C'est ainsi que les raffineries de pétrole qui étaient arrêtées représentaient un enjeu important. Des pressions extrêmement fortes se sont exercées pour que les négociations s'ouvrent le plus vite possible au niveau sectoriel : le gouvernement souhaitait absolument que les voitures puissent rouler lors du week-end de la Pentecôte. Par solidarité avec l'ensemble

des secteurs en grève, et pour ne pas briser le mouvement, nous avons refusé de négocier à ce moment-là.

La négociation qui s'est ouverte par la suite n'a pas abouti aux mêmes résultats car la situation avait changé. En effet, après le 30 mai 1968, même si les entreprises étaient encore occupées, la situation était très différente, nous ne pouvions plus obtenir, par exemple au niveau du droit syndical, les concessions qui avaient pu être annoncées lors des discussions préliminaires avant le 30 mai. La manifestation sur les Champs-Élysées, le retour du Général de Gaulle marquent un tournant et le mouvement perd l'initiative. Dans les entreprises, le tournant se fera sentir progressivement, les salariés refusant d'accepter une reprise du travail dans les conditions antérieures.

Quoi qu'il en soit, au niveau des négociations de branches, nous constatons qu'un virage avait été pris et qu'il nous fallait agir vite pour éviter un reflux trop accentué !

Néanmoins, les négociations se sont déroulées dans des conditions inhabituelles. C'est ainsi que dans la chimie, alors que la délégation patronale ne comprenait habituellement que des DRH, les deux jours de négociations nationales se sont déroulées en présence des dirigeants des grands groupes chimiques, ce qui a permis des avancées certaines.

Enfin, un mot sur la nature des revendications. Il y avait certes l'accord entre la CFDT et la CGT qui sera renouvelé après 1970. Malgré cet accord, il y avait une divergence latente et parfois explicite dans la hiérarchisation des revendications, la nature et le contenu même de celles-ci. En mai 1968, la CFDT était évidemment sensibilisée sur le pouvoir d'achat des salariés, mais aussi sur deux autres revendications plus particulières : le droit syndical dans l'entreprise et les conditions de travail posées, non pas essentiellement sous

l'angle de la compensation financière mais en elles-mêmes. Dans la fédération de la chimie, par exemple, une revendication, reprise plus tard dans d'autres secteurs, visait à établir un statut de travailleurs posté dans la chimie concernant certains aspects de la santé et de l'organisation du travail.

Les événements de mai 1968 ont permis de dégager certaines forces existant au sein du monde du travail et de la société, de changer partiellement le rapport de forces et de faire immerger une demande forte de reconnaissance et d'émancipation.

Bernard Laurençon

Merci pour votre témoignage. Nous avions prévu l'intervention d'un représentant du MEDEF, qui n'a pu malheureusement se libérer d'une réunion. Mais nous avons le plaisir d'accueillir un ancien négociateur de Grenelle, M. Bernard Boussat, à l'époque directeur du personnel du groupe SNECMA.



Bernard Boussat

Je n'étais pas directement négociateur à Grenelle, mais en étroite relation avec l'UIMM, car à l'époque j'étais directeur du personnel de la SNECMA et en charge de la négociation de sortie de crise.

Le contexte syndical d'alors n'était pas du tout le même que celui d'aujourd'hui, il faut le

noter. Il y avait une CGT très liée au Parti Communiste Français. Du côté de la CFDT, il y avait des courants : une branche réformiste et une plus à gauche. Je rends hommage à M. Jacques Moreau qui, quelques années plus tard, a été le contributeur d'une sorte de redéfinition de la CFDT. Il faut être bien au fait de ce contexte, car il a pesé dans les négociations. J'étais donc à la SNECMA, une entreprise aéronautique, et le comportement n'y était pas le même qu'à Renault. D'ailleurs, les salariés de la SNECMA s'étaient mis en grève plus lentement. L'entreprise a été l'une des dernières à entrer dans le mouvement.

Bernard Laurençon

C'est SUD AVIATION, à Nantes, qui a démarré autour du 14 mai.

Aimé Halbeher

Les salariés de la SNECMA ont occupé leur entreprise un jour après ceux de Renault Billancourt.

Bernard Boussat

Oui, je le sais. Je ne veux pas entamer de polémique, mais rue de Silly, il y a avait mille personnes, qui étaient sous l'influence des syndicats de Renault, alors que le reste de la SNECMA était plus partagé. Quand ils se sont mis en grève, ils appelaient de leurs vœux la mise en place de la section syndicale d'entreprise. C'était le leitmotiv de tous les tracts syndicaux de l'époque. Les conditions de travail n'étaient pas comme vous l'imaginez. Ils étaient influencés par le développement des nouvelles techniques de polyvalence, d'enrichissement des tâches, c'est à dire un grand processus de modification de l'organisation du travail, avant d'arriver au système d'automatisation. Ces sujets étaient très sensibles.

En ce qui concerne la SNECMA, le lendemain des accords, les salariés étaient un peu surpris par les points de conclusion, y compris dans l'aéronautique, parce que la demande de revalorisation du SMIG était plus modérée que celle obtenue, en raison d'une relation quelque peu exclusive entre François Ceyrac et André Bergeron, ce qui a mis dans l'embarras beaucoup de personnes. A l'époque, je siégeais à la Commission sociale de l'UIMM, et nous nous sommes dit que la revalorisation du SMIG était une bonne chose, mais qu'elle était réalisée de manière trop brusque, risquant de dérégler la hiérarchie des salaires. Il fallait sauvegarder la hiérarchisation des salaires.

Un aspect pratique venait compliquer l'affaire : tous les matins, dans les usines de la région parisienne, des réunions avec le personnel et les syndicats se tenaient, et vu les difficultés du moment, très peu de gens y assistaient. Mais les consignes syndicales étaient là, et nous avons dû faire appel à une société pour distribuer les lettres de la Direction de l'entreprise au personnel sur l'état des négociations. Nous avons ainsi pu maintenir un contact avec l'ensemble des familles qui ne se déplaçaient pas nécessairement.

Est apparu, à ce moment-là, dans l'aéronautique, l'idée de négocier un SMIG d'entreprise, car ce salaire, même fortement revalorisé, ne correspondait pas à un travail de haute qualification. Curieusement, les syndicats nous ont demandé de réaménager à partir de ce SMIG d'entreprise, la hiérarchie des salaires. J'ai donc négocié ce salaire particulier, et chaque année, dans le cadre des négociations salariales, dans l'ordre du jour, figurait la revalorisation du SMIG d'entreprise. Au bout de trois ans, les syndicats, discrètement, m'ont fait comprendre qu'ils préféraient qu'on ne le revalorise pas, car cela perturbait énormément la hiérarchie des salaires, d'autant plus que dans les milieux

techniciens, cette opération avait de moins en moins bonne presse.

Je pense avoir assisté à la dernière occupation de site industriel remarquable, en ce sens qu'un véritable ménagement de l'outil de travail fut observé. J'ai pu m'en rendre compte par moi-même, puisque l'une de mes missions consistait à effectuer le tour des usines parisiennes, avec des huissiers.

Bernard Laurençon

Je vous remercie de votre témoignage. Je vais demander maintenant au représentant du ministère du Travail de bien vouloir prendre la parole, afin qu'il nous présente comment se situait l'inspection du travail à cette époque, et quelle était la demande à laquelle elle devait répondre.



Jean Lavergne

Je ne suis pas le représentant du ministère du Travail, juste un témoin de cette période.

En 1968, nous étions 160 Inspecteurs du travail et environ 300 contrôleurs. En règle générale, il y avait un ou deux inspecteurs par département, et le salaire était de 150 € par mois. J'étais, avant 1968, à Creil, un bastion, avec Saint-Nazaire et le Havre, des organisations syndicales et, en 1968, à Paris dans le 12^{ème} arrondissement, alors très industriel.

Au cours des années 1966 et 1967, les inspecteurs du travail ont ressenti fortement l'accroissement des conflits collectifs. Sur ces zones, où les tensions sociales étaient très fortes, presque chaque semaine des mouvements de grève éclataient. Certains d'entre eux, comme chez USINOR, prenaient des formes violentes, avec des occupations d'usine pendant trois semaines se terminant par des échecs. Elles laissaient donc beaucoup d'amertume dans le monde ouvrier.

En 1965, il y avait un million de journées perdues ; en 1966, deux millions ; en 1967, quatre millions et 160 millions en 1968. Chaque année, le nombre des conflits se multipliait. Pas seulement dans les grands établissements, mais dans une multitude de petites entreprises..

C'était une période très difficile. S'y ajoutait le fait que nous recevions beaucoup de plaintes de salariés et de représentants syndicaux. Ces plaintes concernaient, la plupart du temps, la durée du travail – dans le bâtiment, celle-ci atteignait 54 heures (souvent plus)-, souvent le travail du dimanche, avec des heures supplémentaires parfois non payées. On a vu dans le film les conditions de travail à Wonder. Elles étaient dangereuses pour la santé, avec des « petits chefs » très durs, surtout à l'égard du personnel féminin. Cette femme qui ne veut pas reprendre le travail, dans l'extrait que nous avons visionné, exprimait ce que beaucoup ressentaient.

Les conditions de vie étaient elles-mêmes difficiles : il n'y avait pas de construction de logements, ni d'aide financière pour en obtenir, pas de crèche et les transports étaient insuffisants et éloignés. Il y avait donc un climat de mécontentement social

L'inspection du travail, en 1968, a été présente. Elle est restée en place, en relation avec les représentants du personnel qui occupaient les entreprises, avec les

employeurs, avec les unions syndicales et les unions patronales. Elle a considéré que c'était dans sa mission et ce qu'attendaient d'elle les interlocuteurs sociaux.

Nous n'avons pas vécu les choses de la manière dont on les décrit aujourd'hui. On dit, en effet, que c'était la plus grande grève que la France, ait jamais connue. Les inspecteurs y ont vu, pour leur part, beaucoup plus un véritable effondrement social : tout à coup, les administrations locales et les ministères étaient désertés. Les salariés ne venaient plus dans les entreprises. Le pouvoir politique était sans moyen d'intervention. Nous n'avons reçu aucune instruction ni demande du ministère. Sa seule manifestation a été de distribuer de l'essence. Les syndicalistes se retrouvaient coupés de leur base et des centrales. M Halbeher a dit que lui aussi n'avait reçu aucune instruction de son organisation pour l'occupation des usines Renault. Lors des discussions que nous avons eues avec eux, ils montraient un certain désarroi. Tout le monde était à l'écoute de la radio, dans l'attente des prochains événements, comme si la société s'était arrêtée. En ce sens, c'était un mouvement sans précédent.

La période de reprise du travail a été extrêmement difficile. Les salariés qui avaient pris connaissance du constat de Grenelle ont considéré que cela ne modifiait pas leurs conditions de travail. Les exigences furent donc fortes à la reprise du travail. Nous sommes intervenus dans beaucoup d'entreprises pour favoriser des accords. Même dans des branches professionnelles, comme l'imprimerie qui ne font jamais appel à l'inspection du travail, car les syndicats y sont très puissants. En 1968, comme cela avait été le cas en 1936 et en 1947 tous ces syndicats ont fait appel à l'inspection pour lui demander de jouer son rôle traditionnel « d'amiable compositeur », de conciliateur permettant de dégager des compromis.

La situation est restée instable un certain temps. De nombreux employeurs ne comprenaient pas que des salariés qu'ils avaient recrutés et avec lesquels ils vivaient, participent à ce mouvement national. Après 1968, l'inspection du travail a aussi joué un rôle dans la mise en place des sections syndicales d'entreprise sans trop d'incidents, dans la majorité des cas. Il est vrai que beaucoup d'entreprises ont eu une attitude passive, attendant que des demandes formelles leur soient adressées. Mais la tension est vite retombée, les syndicats ayant souvent fait des choix très judicieux s'agissant des personnes formant les sections syndicales d'entreprise. Ils ont été facilement acceptés par les représentants du personnel élus, et ont su s'intégrer aux négociations avec la direction. Néanmoins, certaines entreprises ont fait preuve de beaucoup de résistance, et même d'agressivité.

Après 1968, j'exerçais dans le 15^{ème} arrondissement de Paris, où l'on trouvait toutes les usines de production Citroën. Il n'y avait pas de direction du personnel, mais une direction du contentieux, ce qui caractérisait bien l'état des relations sociales. De plus, sont apparus des syndicats dits indépendants qui étaient les seuls considérés par la direction. Les syndicalistes des organisations confédérées étaient dans une situation de harcèlement quotidien. Ceci m'a conduit à dresser au PDG de Citroën un procès-verbal pour délit d'entrave au fonctionnement du Comité d'entreprise. Toute la hiérarchie de l'Inspection du travail a appuyé ce PV, mais l'instruction a duré cinq ans, puis a été classée à l'arrivée d'un nouveau Président de la République. Un juge avait fait scandale pour avoir mis en cause la responsabilité du Président des Charbonnages de France à la suite d'un accident du travail. Tout cela est significatif de l'état d'esprit de l'époque.

Des négociations se sont engagées, comme en 36, au niveau des branches et des unions régionales, pour la revalorisation des grilles salariales, mais aussi pour l'élaboration de nouvelles conventions collectives. Nous

avons vu apparaître des négociateurs de grande valeur que nous ne connaissions pas, tant au niveau patronal que syndical. Ce mouvement spectaculaire de négociations a permis une consolidation, à l'intérieur des conventions, de ce qui avait été négocié. Les inspecteurs du travail présidaient la plupart des commissions paritaires convoquées par le ministère. Je m'occupais de la chimie et du commerce de gros et de détail.

M. René Mouriaux a rappelé un point historique très important : dans la salle des accords du ministère du Travail, l'ancienne chapelle, l'État était représenté par Georges Pompidou accompagné de son conseiller social Edouard Balladur et de Jacques Chirac secrétaire d'État et des conseillers. Ces hommes qui ont été ensuite aux responsabilités ont vécu douloureusement ce moment historique où l'État a vacillé face à la violence sociale. Certains auront, par la suite, une attitude de tolérance et d'attention aux questions sociales ; d'autres, au contraire, seront animés par un esprit de revanche, les poussant à vouloir revenir sur les acquis de cette période et sur le code du travail.

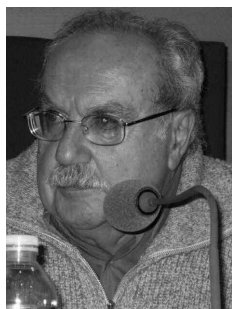
Bernard Laurençon

Merci de ce témoignage qui remet en mémoire cette action peu visible de l'Inspection du Travail. Jusqu'au 31 mai 1968, je rappelle que le ministre chargé du Travail était Jean-Marcel Jeanneney auquel succéda Maurice Schuman.

Je voudrais revenir sur une image que j'ai gardée du jour où l'occupation d'usine où je travaillais, fut décrétée. C'était une usine très taylorienne. Il y avait une trentaine de chaînes de montage, des ouvrières qui suivaient la machine en cadence, et je faisais les palettes au bout. Les ouvrières, qui toute la journée supportaient le poids de leur tâche sans jamais rien laisser transparaître de leur colère et de leur désespoir, voulurent ce jour là prendre leur revanche sur les contremaîtresses qui tenaient les cadences.

Elles se ruèrent sur ces dernières, obligées de fuir sous les grillages protégés par le comité de grève, celui-ci ne voulant pas que soit donnée l'image d'une classe ouvrière fracturée de l'intérieur. Cette violence des salariées était à l'image de celle infligée subrepticement par les conditions de travail. Le constat de Grenelle a précisément tenu à améliorer ces conditions grâce aux multiples négociations qui ont suivi, et qui ont permis que s'ouvre un dialogue au niveau des fédérations et des syndicats, et ce, jusqu'en 1977 et le renouveau de la négociation collective.

Des intervenants ont-ils des commentaires ?



René Mouriaux

D'abord, il est très important de souligner qu'il n'y a pas eu, tant chez les étudiants que chez les salariés, uniformité de la mobilisation, mais une diversité considérable, sectorielle et régionale.

Ensuite, la reprise du travail souvent difficile, s'effectue parfois de manière sereine comme celle de la SCAL GP, à Froges, près de Grenoble, où tous les ouvriers sont rentrés comme dans un défilé, drapeau rouge en tête, chantant l'Internationale, CGT et CFDT unies. N'omettons pas de considérer la variabilité de formes.

Enfin, soulignons le problème du rythme.

Trois logiques temporelles ressortent :

- la logique d'ensemble de la décennie de l'offensive syndicale des années 1966/1976,
- le cycle même de la mobilisation – débute-t-il le 1^{er} mai ou dès les élections législatives ? –,
- chaque journée ou ensemble de journées qui constituent un cycle spécifique.

Lors d'un colloque, en mai, sur « *Les étudiants et Mai* » (Jacques Sauvageot et tous les anciens du PSU y étaient présents), une discussion a eu lieu sur le refus de répondre à l'appel de la CGT en faveur d'une manifestation pour un gouvernement populaire, qui aurait ainsi pu équilibrer le succès du rassemblement du 30 mai, aux Champs-Élysées. Mai-68 est le fruit d'une logique générale et des aléas de l'histoire et du possible, qui relèvent de l'accidentel et du circonstanciel –. Il convient donc être attentif aux détails du mouvement afin de ne pas avoir un point de vue doctrinaire. Il faut penser à la fois la spontanéité des individus et le rôle des organisations.



Jean-Marie Pernot

Sur les usines JAVEL, je conseille la lecture (ou relecture) de *L'Établi*⁸ de Robert Linhart.

Cela étant dit, je voudrais souligner la nécessité de veiller à ne pas trop se soucier de renvoyer au passé les structures typiques

8/ R. Linhart, *L'Établi*, Paris, Éditions de Minuit, 1978.

des années 1960 : le taylorisme, et les conditions de travail qu'il occasionne, sont sans doute moins perceptibles dans la métallurgie aujourd'hui. Mais il s'est déplacé dans d'autres branches de notre appareil productif.

Ensuite, pour une analyse sociologique de cette période, un point d'ordre épistémologique doit être énoncé. Il convient d'élargir la notion de "conditions de travail". Cette notion large concerne en fait un ensemble de rapports de travail : la révolte des O.S. et des jeunes immigrés contre le travail parcellisé, notamment, en constitue l'une des faces difficilement réductible à la seule lutte pour de meilleures conditions de vie. Quant à l'organisation du travail, nous avons tendance pour en parler de n'évoquer que le "mouvement ouvrier" et "classe ouvrière" : ce sont des concepts qui agrègent, et qui, par là même, risquent de déformer la réalité, puisque à l'intérieur même de ces entités, des tensions existaient, notamment avec la maîtrise utilisée par la direction comme une interface pour la circulation des décisions. Des conflits traversaient donc le monde du travail. La violence des ouvrières face aux contre-maîtresses, dont fait mention Bernard Laurençon, renseigne sur la façon dont les différents groupes se sont engagés dans ce mouvement, sur les raisons qui firent qu'en 1936, il y eut une ruée vers les syndicats, et celles pour lesquelles en 1968, l'appareil syndical n'a pas été réellement stimulé par ce mouvement.

Les différences avec 1936 sont significatives : en 1936, aucune montée de la tension, comme dans les années 1960, n'est à constater, juste l'élection d'un gouvernement de gauche, avec le Front Populaire de Léon Blum. Simone Weil écrivait que ce qui a déclenché le mouvement des années 1930, c'est ce sentiment nouveau des ouvriers que, face aux dirigeants, ils n'étaient plus nécessairement les moins forts. Du fait que ce nouveau gouvernement venait d'être élu, cela a inversé un rapport de forces, et le mouvement s'est étendu. L'essor du

mouvement, qui échappe complètement à la CGT, qui ne pousse pas mais au contraire en est très embarrassée, est marqué par l'entrée des ouvriers non qualifiés dans la grève ; jusque là, le syndicalisme est contrôlé par les ouvriers qualifiés ; et 1936 voit tous ces ouvriers non qualifiés de la première vague de taylorisme qui a pénétré les entreprises françaises, s'emparer de cette dynamique sociale et des syndicats. Les ouvriers non qualifiés entrent donc dans le mouvement – Antoine Prost l'a montré dans son étude sur la CGT en 1936 –, les fédérations industrielles se gonflent. C'est ce qui fera le succès des unitaires : nous assistons à des reconfigurations sociologiques au sein de la classe ouvrière, avec l'investissement d'une nouvelle catégorie au sein du mouvement syndical. Nous ne retrouvons pas ce phénomène en 1968, bien que des catégories nouvelles intègrent le mouvement en 1966 et en 1967, en débordant les pratiques d'action traditionnelles.

Il faut s'interroger sur la question de la reprise, car tout ne s'est effectivement pas mal passé, et il y eut d'authentiques victoires, comme à Renault-Billancourt, avec des rentrées sous la Marseillaise et l'Internationale. Des décalages s'instituent peut-être à ce moment-là, et le jugement est très délicat. Lorsqu'une grève dure, le protocole semble représenter peu de chose après tant d'investissements, d'où l'amertume. Le rôle des syndicalistes est pragmatique – « Il faut savoir arrêter une grève, lorsqu'on a eu satisfaction » disait Thorez – mais qu'est-ce qu'avoir obtenu satisfaction après 6 semaines de grèves ?

En 1968, la CGT est embarrassée par ce phénomène qu'elle ne parvient pas à placer dans son cahier revendicatif ; dans la période postérieure, elle va tenter d'orienter ces travailleurs vers des solutions politiques, et elle aura beaucoup de mal à le faire. Je pense qu'il y a un contentieux issu de Mai-68 entre, notamment, la CGT, et une certaine fraction de ces jeunes ouvriers engagés, qui n'intégreront pas véritablement le mouvement syndical. Le

retrait ouvrier à la fin des années 1970 s'inscrit quelque part à la fin du mouvement de Mai-68.

Bernard Laurençon

Merci M. Jean-Marie Pernot. Avant de donner la parole à la salle, il serait intéressant d'écouter la réaction des participants à la table ronde. M. Aimé Halbeher ?



Aimé Halbeher

Après Grenelle, lorsque l'on considère ce qui a pu se passer jusqu'en 1974, de nouveaux succès sociaux importants ont été remportés, qu'il s'agisse des révisions des grilles de rémunérations dans toutes les grandes branches, de la revalorisation des minimums, mais aussi de nouvelles catégories professionnelles qui occupent les grilles, de la valorisation des salaires réels qui s'ajoutent encore aux augmentations générales, et de l'extension du statut de la mensualisation. Si je prends l'exemple de Renault, un ouvrier qui gagnait, en mars 1968, 4,60 francs par heure, gagnera, en 1973, 7,80. Il y a eu un grand progrès.

A Billancourt, ceux qui ont le plus critiqué l'appel de la CGT incitant à donner un avis favorable à la reprise du travail le 17 juin à la négociation avec la direction et au rajout de certains éléments par rapport au Grenelle, étaient ceux qui se trouvaient dans les ateliers où la CGT était la plus forte, et qui

avaient participé le plus à l'occupation d'usines. C'est souvent de cette manière que les choses se déroulent : les plus engagés vivent sous haute tension, sans se rendre compte de la situation générale, et préfèrent avoir un comportement jusqu'au-boutiste, en oubliant que des salariés souvent veulent reprendre le travail.

La grande difficulté d'un syndicaliste, face à un mouvement de cette nature, est de saisir le moment où le rapport de force penche le plus du côté des travailleurs, pour négocier au maximum, car, après, la tension redescend, et l'échec peut apparaître, terrible, comme chez Citroën dans les années 1950, où les grévistes voulurent aller jusqu'au bout en donnant satisfaction à l'avant-garde, sans se rendre compte qu'une majorité allait reprendre le travail... Dans ce cas, c'est la répression, le pessimisme, et le déchirement au sein du syndicalisme, pendant des mois, voire des années.

La grève aurait pu échouer en 1968, dès le premier jour de l'occupation d'usine, si les salariés avaient écouté les sirènes qui leur conseillaient d'abandonner l'usine pour aller défiler dans les rues, ou s'ils avaient accepté de laisser tomber leurs revendications quantitatives (comme on le disait avec mépris), pour des revendications qualitatives, relatives à la prise du pouvoir. Pourquoi cet échec ce serait traduit après 1968 avec les problèmes de société que nous avons connus. Cela aurait donné lieu à un nouveau recul de société et à une répression.

Je voulais aussi faire part de ce sentiment profond selon lequel nous ne mettons pas assez en valeur le caractère autogestionnaire de cette grève. En tant que secrétaire de la CGT chez Renault et de la coordination de toutes les usines Renault, je n'ai jamais reçu une seule consigne d'un dirigeant de la CGT, qu'il soit fédéral ou national, ni en faveur d'une reprise, ni pour l'adoption d'une attitude jusqu'au-boutiste, je n'ai jamais reçu de consigne d'un dirigeant du PCF de la Fédération des Hauts-de-Seine, ni du

Comité Central. Cette grève fut autogérée du début à la fin et je pense que cela fait partie de son originalité, au regard de l'histoire des luttes sociales.

Bernard Laurençon

Ce dernier point est donc une sorte de réponse faite à M. Boussat. Je vous propose désormais d'écouter les interventions de la salle.



Danielle Sandaran

Je voudrais apporter une petite contribution à propos du vécu de Mai-68 à l'intérieur même de nos services. Je suis une ancienne du ministère, à la direction des relations du travail, puis à la DDTEFP de Paris dans les services d'inspection du travail, sur le terrain, durant près de quinze ans et ensuite responsable d'un service d'appui et d'information en tant que directeur adjoint du travail, à Paris. Dans ma jeunesse, en Mai 1968, j'étais à la DDTE de Bordeaux. Nous avons voté en assemblée générale du personnel, avec nos syndicats, une grève illimitée, reconductible, à laquelle participait de nombreux collègues. Tous les matins, nous nous retrouvions devant l'entrée de la Direction départementale, pour diffuser des tracts et donner des informations aux non grévistes. Ensuite, nous participions à des réunions communes aux syndicats, CGT, CFDT, FO, à la Bourse du travail. Le thème de

ces réunions était nos revendications sur la revalorisation des plus bas salaires, ceux des catégories D de l'époque, les agents de bureau, étant en effet alignés, comme ceux des minima des conventions collectives, sur le SMIG, de l'époque, très bas. Mais nous avions en même temps une demande de réflexion commune qui nous tenait à cœur concernant la reconnaissance du contenu de nos missions et de nos diverses tâches en tant que fonctionnaires du ministère du Travail.

On prenait le temps d'en débattre et de réfléchir ensemble par groupes de travail afin d'élaborer des dossiers par types de mission à remettre à notre hiérarchie. Toutes les catégories d'agents en grève ont participé à cette réflexion, que certains qualifieraient d'utopique maintenant. Pourtant, j'estime toujours au contraire que cela était tout à fait réaliste, et correspondait à un besoin essentiel, plus que jamais d'actualité – on le constate aujourd'hui dans les faits.

Je souhaite relater une anecdote pour terminer. Un jour, comme tous les autres, nous étions là, présents, à 8 h 30, en bas des bureaux de la DD, pour témoigner de notre volonté de parvenir à un résultat dans notre action, avec un petit groupe de collègues : agents de bureaux, contrôleurs et inspecteurs du travail (dont certains, parmi ces derniers, repartaient ensuite dans leurs sections, pour assurer des urgences, comme l'a dit Jean Lavergne).

Notre directeur départemental passe nous saluer, comme tous les matins, et interpelle alors une de nos collègues en grève – agent dans le service dit « de la main-d'œuvre étrangère » – et lui lance d'un ton un peu bourru : « Alors, Madame X..., je constate que vous avez changé vos habitudes, vous n'êtes jamais en retard ces temps-ci ! » Et notre collègue de répondre : « C'est normal, Monsieur, quand on s'intéresse vraiment à ce que je fais, j'ai envie d'être là à l'heure ». Voilà, il me semble que cela résume assez bien la

dynamique de Mai -68 et de ces attentes - encore bien d'actualité - dans nos services.

Après plus de trois semaines de grève, nous avons repris le travail, obtenant le paiement de nos journées de grèves, plus de 30 % d'augmentation pour les plus petites catégories des agents de notre ministère, alignée sur la très importante revalorisation du SMIG, et une cinquième semaine de congés - officieuse dans un premier temps - et confirmée par la suite.

Par contre, concernant les dossiers que nous avons élaborés sur l'intérêt et le contenu de nos missions, je pense que nos ministres successifs ont dû continuer à les étudier ... et à se les transmettre !! ...



Jean-Paul Murcier

En mai 1968, j'étais responsable du service juridique de la CFDT et, en tant que tel, j'ai participé à plusieurs séances de la négociation de Grenelle.

Certains moments furent étranges. Le ministre du Travail de l'époque ayant été mis en quelque sorte en quarantaine, c'est Jacques Chirac qui s'employait au contact avec les organisations syndicales. A l'ouverture de la négociation, Benoît Frachon qui, en 1936, avait participé aux accords Matignon, prit la parole : « Monsieur le Président, j'ai rencontré les travailleurs dans

les usines. Vous savez ce qu'ils veulent, les travailleurs ? [Silence] Ils veulent l'échelle mobile des salaires ! » On pensait à autre chose. Un peu plus tard, attendant devant le ministère du Travail, rue de Grenelle, une entrée en séance, j'eus pour voisin un important représentant de l'UIMM. Il était catastrophé. « Monsieur Murcier, les entreprises sont perdues ». C'est presque moi qui l'ai rassuré en lui disant que ce grand conflit trouverait bien une solution.

Pendant que se déroulaient les négociations de Grenelle, les syndicats étaient très actifs sur le terrain. De nombreux accords de fin de grève furent conclus, dont la recension n'a jamais été faite, ce qui est bien dommage. Le rôle joué par l'inspection du Travail dans ces accords fut, me semble-t-il, modeste, la plupart d'entre eux ayant été signés en dehors de sa présence.

Cependant, à Paris, le directeur régional du travail préside une réunion de conciliation entre Citroën, qui menait la vie dure aux syndicats CFDT et CGT, et les syndicats de l'entreprise. A l'époque, Citroën occupait des milliers de travailleurs dans ses usines de la région parisienne, mais procédait à une élection unique de délégués du personnel pour l'ensemble de ses sites. Faisant lui aussi preuve d'une grande prudence, le directeur régional nous soutint dans un découpage en établissements distincts pour les élections professionnelles mais non pour les comités d'hygiène et de sécurité ni pour les services médicaux du travail.

L'impact de mai 1968 fut beaucoup plus fort sur le législateur (reconnaissance de la section syndicale d'entreprise) et sur les syndicats. Dès juillet 1968, le tribunal d'instance du 15^{ème} arrondissement de Paris ordonna à Citroën de procéder aux élections professionnelles sur la base de plusieurs établissements distincts. C'était amorcer un contrôle judiciaire sur la notion d'établissement distinct, qui, jusque là,

relevait du seul pouvoir de direction de l'employeur. En octobre 1968, la Chambre mixte de la Cour de cassation décidait que le licenciement irrégulier d'un délégué constituait à son égard une « voie de fait » ouvrant la voie à sa réintégration dans l'entreprise par le juge des référés, une réforme qu'aucune majorité au parlement n'était pourtant décidée à réaliser.

Bernard Laurençon

Merci M. Murcier. Ce que vous avez souligné à propos de Citroën, j'y suis d'autant plus sensible que j'ai succédé à Jean Lavergne dans le 15^{ème} arrondissement, et effectivement, il y avait encore des progrès à faire. Y a-t-il d'autres interventions ?



Serge Mouradian

Militant de base, en 1968, à Force-Ouvrière aux PTT, dans un bureau de poste où travaillaient 600 agents, j'ai été très ému par l'extrait du film *Reprise aux usines Wonder*, car il m'a rappelé des souvenirs. J'ai contribué à la reprise en employant à peu près les mêmes arguments que ceux utilisés par les représentants syndicaux. Je ne le regrette pas, mais continue à m'interroger, car cette action n'était pas aisée. Je trouve cependant convaincantes les propositions émises en faveur d'une reprise et les décisions prises en commun avec les autres syndicats.

Sur le plan politique, j'apporterai une nuance, car il y avait bien politisation d'une bonne partie d'entre nous. Que ce soit les camarades communistes, ou socialistes, voire même trotskistes, tous poussaient à reprendre le travail afin de procéder aux élections, ce qui fut fait. Je ne me hasarderai pas à affirmer qu'il aurait finalement fallu continuer la grève, mais nous avons tout de même vécu des moments révolutionnaires : le 13 mai, avec cette image du drapeau rouge qui flottait au haut de la Gare de Lyon, le jour où de Gaulle a fait son premier discours sur le référendum raté... Si la reprise a été difficile, s'il y a eu politisation, c'est aussi parce que nous étions jeunes, et que comme nous étions à Paris, une osmose s'était créée, après que les méfiances se soient estompées à l'égard des étudiants du Quartier latin.

Il y a vingt ans, j'assistais à la FNAC à la présentation d'un livre, au cours de laquelle l'ensemble de l'assistance se plaisait à conclure de l'inutilité de Mai-68. Ce genre de proposition n'est possible qu'en restreignant l'analyse à l'Université et au monde étudiant, et donc en fermant les yeux sur ce qu'il a pu advenir du monde ouvrier.

Bernard Laurençon

C'est la raison d'être de cette conférence.

Serge Mouradian

Quarante ans après, je le déplore, « bébé est chômeur ». Aujourd'hui, pour faire référence à cette image que vous avez projetée, je ne dirais pas que Mai-68 n'a servi à rien, mais j'aimerais beaucoup que l'on m'explique pourquoi nous vivons dans une telle léthargie sociale et pourquoi, les acquis sont lentement repris par le patronat.

Bernard Laurençon

Ce serait idéalement l'objet d'une autre conférence.

Laure Reignard

J'ai fait une carrière comme directrice des affaires sanitaires et sociales. En 1968, jeune inspectrice, ce qui me frappait, c'était la question des jeunes. Les manifestations à la Sorbonne exprimaient un malaise profond, les conditions de vie commençaient à être précaires. Mai-68 a beaucoup contribué à la multiplication des réseaux universitaires dans d'autres villes.

Autre remarque : il y avait eu, en 1968, des demandes concernant la Sécurité sociale.

Bernard Laurençon

Oui, l'abrogation de la réforme par ordonnances de la sécurité sociale.

Merci pour votre témoignage. Je précise que ces ordonnances de 1967 visaient le fonctionnement même des institutions paritaires qui géraient la Sécurité sociale, et ne concernaient pas directement des mesures particulières.



Michel Marcon

Étant, dans les années 1968, à la CFDT et à la SNECMA, je suis content de revoir

M. Boussat. Nous étions à la même table des négociations, mais pas ... du même côté.

Il est vrai qu'il y a eu des débats sur la hiérarchie des salaires. Il est vrai que cela était considéré comme représentant une victoire de pouvoir intégrer un minimum social, dans la SNECMA, largement supérieur au SMIG, ce qui voulait dire que personne n'était embauché en dehors de ce minimum. La prime exceptionnelle de fin d'année fut aussi bien distribuée, avec le même montant pour tout le monde - c'est aussi un acquis de Mai-68. La mensualisation est le fruit d'une loi de 1978 mais, à la SNECMA, nous en avons fait, avec le droit syndical, une de nos grandes batailles, et la mensualisation a été accordée dès le lendemain de la grève.

Bernard Boussat

La mensualisation existait avant, elle commençait à être mise en place en 1963.

Michel Marcon

Effectivement, mais c'est après 1968 qu'elle a été généralisée à l'ensemble des salariés ouvriers. Autre point concernant le calendrier évoqué par M. Boussat : nous avons, dans les usines de Corbeil, démarré la grève le 17 mai au soir et avons repris le travail le 25 juin : ce qui représente cinq semaines de grèves.

Dernier point : j'ai entendu dire que Charléty s'est fait contre la CGT. Cette proposition me paraît courte et incomplète. Il me semble aussi que c'était l'occasion pour la gauche non communiste et ses leaders (Pierre Mendès-France et Michel Rocard y étaient), d'entrer de plain pied dans un mouvement comme celui-là.

Bernard Laurençon

Merci de votre témoignage, Bernard Boussat voudrait apporter une précision.

Bernard Boussat

D'abord, n'oubliez pas que ce sont les étudiants qui ont commencé le mouvement de Mai-68, pour des motifs qui ont peu à voir avec les conditions de travail dans les usines et les problèmes inhérents à la condition ouvrière.

Ensuite, Mai-68 est arrivé à un moment de grande mutation technologique – les machines à commandes numériques commençaient à être adoptées à la SNECMA comme dans d'autres grands sites industriels –, qui s'accompagnait d'une élévation du niveau de qualification du personnel : c'est l'époque de l'arrivée des techniciens supérieurs. Les salaires ouvriers (mais c'était moins vrai dans les entreprises de haute qualification comme la SNECMA) étaient généralement faibles, et les conventions collectives inégales, les indemnités de licenciements présentaient des écarts scandaleux – ; ils le sont encore dans certaines conventions. Mais il y avait une évolution et Mai-68 est arrivé à ce moment de grandes mutations, que d'ailleurs la « Nouvelle Société » de Jacques Chaban-Delmas et l'accord de 1970 sur la formation professionnelle se sont efforcés de prendre en compte.



Bruno Guérard

Je reviens sur ce qu'a dit Jean Lavergne et ce qui s'est passé dans les services en 1968. Ce serait intéressant de savoir ce qu'ont fait les services en 1936, en 1945, en 1968. Ce serait

un sujet d'études intéressant pour le Comité d'Histoire, puisqu'il y a encore des témoins.

Sur cette notion « d'effondrement » de l'activité des services que vous avez évoquée, je pense qu'il faut distinguer deux périodes. Pendant les événements, cela ne servait à rien de sortir car les entreprises soit étaient occupées, soit ne voulaient pas voir arriver un inspecteur du travail trouble-fête. Par contre, lors des négociations qui ont suivi les grèves, ce fut très inégal.

Je me rappelle avoir discuté avec Claude Chetcuti qui disait qu'en 1968, l'inspection du travail n'avait rien fait. J'étais pour ma part dans le Rhône, où la situation était identique à celle de Creil, ou à celle de Citroën que vous avez évoquée. Nous sommes beaucoup intervenus pendant un mois, d'abord, pour apporter des messages dans les boîtes aux lettres des chefs d'entreprises, ensuite pour aider au débouché des négociations.

Seconde réflexion : ce n'est pas Mai-68 qui a changé les services. Les événements sont arrivés à un moment de mutation. Beaucoup de nouveaux inspecteurs sont entrés dans les services, soit un peu avant Mai-68, soit dans les années qui ont suivi immédiatement. Vous savez qu'après une période d'absence de recrutement, il s'est mis en place d'abord un recrutement faible, puis dans la période 1968-1974, une politique de recrutement a été pratiquée pendant laquelle il est rentré un quart des effectifs des inspecteurs. Il en est résulté un profond changement du niveau hiérarchique intermédiaire du ministère, c'est-à-dire de celui de l'échelon opérationnel de terrain, à savoir celui des inspecteurs et des contrôleurs. Un virage fut pris alors dans la conception des missions.

Troisième remarque, pour ce qui concerne l'effet immédiat des événements, je crois que ceux qui ont été le plus touchés étaient ceux de la promotion présente en 1968 au Centre

de formation des inspecteurs du travail. D'abord coincés en province, ils ont, de retour à Paris, discuté de grandes réformes de la formation. Mais la promotion suivante fut profondément oublieuse de tout ce que celle d'avant avait réalisé. Malgré tout, il serait intéressant de voir quel fut le moteur du changement dans les services, qu'il y a t'il eu de significatif dans la prise de conscience au ministère, à la faveur de cet événement.

D'ailleurs je regrette que l'histoire syndicale de nos services n'ait jamais été entreprise. Je me rappelle, ne serait-ce que pour la CFDT, que Christian PARIS, à Saint-Étienne, est décédé laissant des archives fondamentales. Personne ne sait ce qu'elles sont devenues. Nos archives CGT du ministère, sont au contraire, toutes stockées en Seine-Saint-Denis. Des études sont encore à conduire dans ce domaine.



Roxan Capmartin

En 1968, j'étais secrétaire général du Centre de formation des inspecteurs du travail (CFITMO), à Paris, organisme de formation initiale des inspecteurs qui a précédé l'Institut national du travail (INTEFP). Je peux apporter un témoignage sur la situation des services dans la région parisienne, où il y avait environ 25 inspecteurs du travail pour l'ensemble de l'Île-de-France. L'ensemble des services a été en grève d'une manière assez unanime, mais les

inspecteurs du travail, pour répondre en quelque sorte à une demande de la Direction régionale du travail, ont continué à aller dans les entreprises pour renseigner l'administration sur l'évolution du conflit et, le cas échéant, pour intervenir, ce qu'ils ont pu faire en juin, mais pas en mai.

Comme il n'y avait pas de moyens de transport dans la région Île-de-France, les inspecteurs ne pouvaient se déplacer, et comme ils avaient tous des voitures, ils sont venus régulièrement faire le plein d'essence pour pouvoir continuer à exercer leur activité.

En ce qui concerne la promotion de 1968, il y avait dix-sept inspecteurs, et la plupart d'entre eux, comme les trains se sont arrêtés dans la nuit du 17 au 18 mai, se sont retrouvés chez eux. Quand ils sont rentrés début juin, les inspecteurs de la promotion 1968 se sont mis en grève et ont rédigé un Livre blanc sur l'inspection du travail.

Bernard Housset

Étudiant en Mai-68, j'ai donc vécu les choses différemment à ce moment-là comme responsable local en province chargé des relations entre les facultés. Ce mouvement fut important pour moi dans mon choix de carrière ultérieure, pendant laquelle j'ai été, pendant plus de 37 ans, au sein du groupe Danone, et comme directeur du personnel pendant plus de 25 ans, détaché pendant trois ans à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de Dublin. En 1968, les étudiants ont agi car ils exigeaient des transformations du système universitaire et désiraient un changement de société. Nous entretenions des relations avec la faculté depuis le début du mois de mai. Il y a bien eu antériorité chronologique de ce mouvement. En même temps, des contacts importants s'opéraient avec des ouvriers, notamment les plus jeunes, et des syndicats. Une arrivée massive de jeunes, issus du baby-boom, s'amorçait représentant une ère nouvelle.

Les conservateurs et les progressistes étaient à tous les niveaux : chez les étudiants, les professeurs, les dirigeants d'entreprises, au sein des syndicats. Nous avons pu avoir des contacts assez développés avec la CFDT. Les relations étaient moins étroites avec la CGT ou, du moins, avec l'appareil. Un conflit de générations s'opérait. De plus, les étudiants étaient encore perçus comme des « fils de bourgeois ». Le contact était dur.

Nous avons donc vécu Grenelle comme une récupération du mouvement sur lequel l'emportait l'aspect matériel de revendications antérieures. D'importants changements sont intervenus après Grenelle, avec toutes les lois adoptées, notamment dans la formation professionnelle. Un autre changement s'est opéré dans la hiérarchie d'entreprise, dans la remise en cause de ce que l'on appelle aujourd'hui « la gouvernance », par rapport aux « petits chefs ». Mai-68 a tout bouleversé.

J'ai commencé ma carrière comme formateur alors que je n'avais jamais imaginé évoluer dans les services du personnel. Je suis entré dans un groupe qui, de ce point de vue, était fortement marqué par le mouvement, et dont le dirigeant était saisi par la lecture de Roger Garaudy, encore au PCF, qui explique que les revendications d'avoir – matérielles – ont été écoutées, pas celles de l'être – existentielles. Ce dirigeant a ainsi demandé aux formateurs et aux organisateurs, en relation avec les personnes attachées classiquement à la fonction « Personnel », de modifier les conditions de travail, les relations hiérarchiques et le développement des salariés dans l'entreprise; d'être novateurs, de prendre en compte des considérations relatives aux revendications « d'être », en quelque sorte.

Ce fut aussi le discours d'Antoine Riboud aux Assises du CNPF, à Marseille, en 1972, discours qui avait été préparé par les formateurs de mon groupe notamment. Ces services se sont rapprochés, les « petits chefs » ont aussi

eu droit à leur formation ; certains ont complètement revu leur mode de fonctionnement, adoptant des approches novatrices, dites « participatives », dans les ateliers, et toute une batterie de règles incluses dans « l'amélioration des conditions de vie au travail ». Cela a complètement changé la façon de voir le travail, de percevoir les relations hiérarchiques ; certains n'ont pas réussi à prendre ce virage. Ils ont été mis sur la touche.

Il y a donc eu des transformations extrêmement importantes qui ont suivi Mai-68, et qui se sont poursuivies durant toute la décennie suivante.

Bernard Laurençon

Je vous remercie. Une dernière intervention avant de clore cette conférence.

François-Xavier Breton

A propos des « Accords » de Grenelle : savez-vous si des historiens travaillent aussi à partir de sources étrangères ? Je pense aux diplomates et à divers services en poste à l'époque. Certains ne parleront pas, mais comme l'Union Soviétique a disparu, il y peut-être des diplomates russes à la retraite qui aimeraient le faire, ayant sans doute des informations intéressantes à divulguer.

Ceci dit, au niveau de l'histoire économique, il a été distingué « travail qualifié » et « non qualifié ». Je travaillais dans les conventions collectives qui dataient de la Libération. Des secteurs n'appliquaient pas du tout ces conventions, d'autres tentaient de le faire. En 1968, les salariés rentraient au SMIG, même s'ils n'étaient pas réévalués, et ils n'y restaient pas à vie comme cela peut être le cas aujourd'hui. Dans les années 1960, un énorme exode rural a eu lieu, et une nouvelle classe ouvrière s'est formée, composée de gens venant de milieux

paysans et ruraux, qui n'étaient pas habitués aux rythmes infernaux du taylorisme. Des régions se sont industrialisées. Ces facteurs sont à prendre en compte pour expliquer le mouvement de Mai-68.



Yves Calvez

*Directeur régional du travail,
de l'emploi et de la formation
professionnelle de l'Île-de-France*

Au terme de cette journée à laquelle je n'ai pas pu m'associer pleinement retenu par d'autres obligations, je voudrais vous dire qu'en préparant ces quelques lignes avec Bernard Laurençon, j'ai souhaité encourager le Groupe régional d'histoire à nous faire revivre ces grands moments de l'histoire sociale non pas tant pour l'aspect « petites histoires - grands effets », mais pour la mise en avant d'une dynamique à laquelle nos services, nos agents, nos responsables ont été directement mêlés pour faciliter la recherche de solutions équilibrées.

Le mouvement de Mai 68 ne peut être réduit à la simple agitation étudiante, avec ses barricades et slogans libertaires, comme plusieurs participants l'ont souligné.

Le mouvement social profond qui a explosé dans toute la France et qui a touché toutes les classes sociales, avec des interrogations sur le système politique de l'époque, a finalement fait basculer le monde du travail vers de nouvelles aspirations : être

reconnu comme travailleur à part entière sur son lieu de travail, avec des droits et bien sûr des devoirs. Le droit d'expression n'était pas encore exprimé en tant que tel mais déjà la reconnaissance de la section syndicale au cœur de l'entreprise ouvrait une possibilité à chaque travailleur de pouvoir s'appuyer sur une structure syndicale dans l'entreprise sans être obligé de se déplacer à la Bourse du travail.

Bien sûr il faudra l'accompagnement, le contrôle aussi, devrai-je dire, de l'inspection du travail pour que ce droit nouveau prenne toute son extension. Les « Accords » de Grenelle ont aussi marqué les esprits par la hausse phénoménale, dirait-on aujourd'hui, des bas salaires. Ce qui n'était pas possible avant Grenelle, l'a été après pour éviter un blocage complet du système économique. Le saut quantitatif qu'ont connu tous les salaires est resté dans toutes les mémoires, même si le taux d'inflation de l'époque, plutôt à deux chiffres, en réduisait rapidement la portée.

L'impossible était devenu réalité, peut-être rattrapé par la hausse du coût de la vie, mais cela a permis d'envisager pour un temps, l'avenir plus sereinement.

Aujourd'hui, confrontés à des bouleversements économiques importants, à des relations sociétales fondées en partie sur le lien informatique, il est bien de se rappeler que nos prédécesseurs ont su faire évoluer la société à travers le dialogue et la solidarité au sein de l'espace de travail.

Les étudiants avaient ouvert la voie dès le mois de mai, les travailleurs ont repris le flambeau en renouvelant les formes de luttes pour faire avancer ce qui deviendra quelques années plus tard « la nouvelle société ».

Merci donc au Comité d'Histoire de nous avoir permis de revoir cette période et de l'éclairer avec les analyses et les témoignages des intervenants et participants, précieux invités venus participer à cette journée qui fera date.



Bernard Laurençon

Merci. Je crois que notre table ronde a mis en avant le fait que Mai-68 fut une période charnière dans l'évolution de la société et des relations sociales. Je vous remercie d'avoir bien voulu participer à cette conférence, et d'avoir apporté vos témoignages. Je remercie plus particulièrement les intervenants qui se sont succédés : Messieurs Pernot, Mouriaux,

Halbeher, Moreau Bousat et Lavergne pour leurs analyses ayant mis les ouvriers et le monde du travail au centre des événements de Mai-68.

Je remercie également Mesdames Madeleine Comparon et Nicole Lejeune, ainsi que les membres du Comité d'Histoire, pour leur précieuse contribution qui a permis la réussite de ce débat. ■

Ont participé à la réalisation de cette conférence et de ce cahier :
Roxan Capmartin, Madeleine Comparon, Jean-Jacques Guehant, Dominique Guyot,
Bernard Laurençon, Nicole Lejeune, Frédéric Léonzi, Danièle Sandaran, André Turoche

Crédit photos : AFP (couverture), Madeleine Comparon, Daniel Lejeune.

Prochaine conférence du groupe régional :
le 14 octobre 2009, salle Laroque, ministère du travail.

« Hygiène, Sécurité et Santé au travail : plus d'un siècle d'évolution. »
De la fatalité à la prévention.

Le groupe régional Ile-de-France du Comité d'Histoire chargé du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CHATEFP) est heureux de présenter aujourd'hui sa septième conférence.

Organisée en lien avec le CHATEFP, avec le soutien de l'Association pour l'Histoire de l'Inspection du Travail (AEHIT) et de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), elle fait suite aux manifestations :

- 2002 : l'inspection du travail au féminin (1878-1974),
- 2003 : « La peine des Hommes ». Pierre Hamp (1876-1962), écrivain, humaniste et inspecteur du travail,
- 2004 : « les inspecteurs du travail : voltigeurs, shérifs ou urgentistes ? »,
- 2005 : « les précurseurs des inspecteurs du travail : le contrôle de la construction à Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles ».
- 2006, dans le cadre de la célébration du Centenaire de la création du ministère : « Une tentative de relance du dialogue social, la loi du 11 février 1950 » et « Des bureaux de main d'œuvre à l'ANPE : l'ordonnance du 13 juillet 1967 »,
- 2007 : « Albert Thomas (1878-1932) Homme d'Etat : d'une politique ouvrière en temps de guerre à la naissance du BIT ».

En 2008, nous avons pensé qu'un retour sur l'année 1968, quarante après, serait intéressant.



***Comité d'histoire des administrations
chargées du travail, de l'emploi et
de la formation professionnelle***

39-43, Quai André Citroën

75015 PARIS

Tél. 01 44 38 37 80

Mail : comite.histoire@travail.gouv.fr

Président : Michel Lucas

Comité d'histoire d'Ile de France

Coordinateur : Bernard Laurençon

Mail : mfblaurencon@club-internet.fr